

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS – AUTRES MODÈLES

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : NewB

Forme juridique*: Société Coopérative Européenne à responsabilité limitée

Adresse : Rue Botanique

N° 75 Bte: Bte:

Code postal : 1210 Commune : Saint-Josse-ten-Noode

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, Français

Adresse Internet**: <http://www.newb.coop>

Adresse e-mail**: info@newb.coop

Numéro d'entreprise BE 0836.324.003

Date 25/01/2023 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en milliers d'EUROS*** approuvés par l'assemblée générale du 10/6/2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 1/1/2022 au 31/12/2022

Exercice précédent du 1/1/2021 au 31/12/2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas****~~ identiques à ceux publiés antérieurement.

Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de****:

donnez les détails (ajoutez ou supprimez cette ligne si pas nécessaire)

Documents joints aux présents comptes annuels**:

Nombre total de pages déposées: 96

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

(*) Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

(**) Mention facultative.

(***) Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

(****) Biffer la mention inutile.

(*****) Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Bernard BAYOT

Chaussée de la Hulpe 362
1170 Bruxelles
Président du conseil d'administration
06/05/2011 - 20/11/2026

Thierry Smets

Allée de l'Aulnaie 4
1300 Wavre
Directeur général
21/11/2020 - 20/11/2026

André JANMART

Rue Haie Minée 21
6921 Chanly
Administrateur
10/06/2017 - 22/10/2022

François LEVIE

Rue des Bruyères 6
6110 Montigny-le-Tilleul
Administrateur
11/06/2022 - 10/06/2028

Felipe VAN KEIRSBILCK

Rue Monrose 80
1030 Schaerbeek
Administrateur
11/06/2022 - 10/06/2028

Douglas Debroux

Rue de Morimont 15
1435 Mont-Saint-Guibert
Administrateur
27/01/2022 - 10/06/2028

Laurence MAY

Rue du Pépin 31
1000 Bruxelles
Administrateur
08/06/2019 - 07/06/2025

Christel DROGMANS

Avenue Eléonore 33
1150 Woluwe-Saint-Pierre
Administrateur
08/06/2019 - 07/06/2025

Anne FILY

Drève des faisans 30
7850 Enghien
Administrateur
08/06/2019 - 07/06/2025

Valérie DEL RE

Woutersstraat 40
3500 Hasselt
Administrateur
08/06/2019 - 21/12/2022

Koen DE VIDTS

Hasselbergstraat 24
1860 Meise
Administrateur
08/06/2019 - 07/06/2025

Tom OLINGER

Avenue Brugmann 262
1180 Uccle
Administrateur
21/11/2020 - 20/11/2026

Katrien BEUCKELAERS

Geldenaaksebaan 208
3001 Heverlee
Administrateur
12/06/2021 - 28/02/2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaires-Réviseurs agréés
Luchthaven Brussel Nationaal 1K, B-1930 Zaventem
représenté par Stéphane Nolf
Réviseur d'entreprise/Associé
Commissaire
29/06/2020 - 10/06/2023

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société(2),
- B. L'établissement des comptes annuels(2),
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Boekhoudkantoor Q-bus cvba Nr.: BE 0475.877.347 Grote Steenweg 110, 2600 Berchem (Antwerpen), België	70108566	A

(1) Biffer la mention inutile.

(2) Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	39,100	94,998
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200		
III. Créances sur les établissements de crédit	6.1	10300	37,564	36,954
A. A vue		10310	36,005	33,382
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	1,559	3,572
IV. Créances sur clients	6.2	10400	2,688	500
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	6.3	10500		
A. D'émetteurs publics		10510		
B. D'autres émetteurs		10520		
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	6.4	10600	890	1,200
VII. Immobilisations financières	6.5 / 6.6.1	10700		
A. Participations dans des entreprises liées		10710		
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720		
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730		
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	6.7	10800		2,958
IX. Immobilisations corporelles	6.8	10900	52	74
X. Actions propres		11000		
XI. Autres actifs	6.9	11100	673	509
XII. Comptes de régularisation	6.10	11200	185	477
TOTAL DE L'ACTIF		19900	81,152	137,670

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS				
I. Dettes envers des établissements de crédit	6.11	201/208	74,166	114,906
A. A vue		20100		
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20110		
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20120		
		20130		
II. Dettes envers la clientèle	6.12	20200	71,048	112,536
A. Dépôts d'épargne		20210		
B. Autres dettes		20220	71,048	112,536
1. A vue		20221	71,048	112,536
2. A terme ou à préavis		20222		
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets		20223		
III. Dettes représentées par un titre	6.13	20300		
A. Bons et obligations en circulation		20310		
B. Autres		20320		
IV. Autres dettes	6.14	20400	1,469	2,240
V. Comptes de régularisation	6.15	20500	16	130
VI. Provisions et impôts différés		20600	1,633	
A. Provisions pour risques et charges		20610	1,633	
1. Pensions et obligations similaires		20611		
2. Impôts		20612		
3. Autres risques et charges	6.16	20613	1,633	
B. Impôts différés		20620		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700		
VIII. Dettes subordonnées	6.17	20800		
CAPITAUX PROPRES		209/213	6,986	22,764
IX. Capital	6.18	20900	50,312	50,327
A. Capital souscrit		20910	50,312	50,327
B. Capital non appelé		20920		
X. Primes d'émission		21000		
XI. Plus-values de réévaluation		21100		
XII. Réserves		21200		
A. Réserve légale		21210		
B. Réserves indisponibles		21220		
1. Pour actions propres		21221		
2. Autres		21222		
C. Réserves immunisées		21230		
D. Réserves disponibles		21240		
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)		21300	-43,326	-27,563
TOTAL DU PASSIF		29900	81,152	137,670

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels				
	6.22	30100		
		30110		
A. Acceptations non négociées		30120		
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30130		
C. Autres cautions		30140		
D. Crédits documentaires		30150		
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers				
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit				
	6.22/ 6.24	30200	1,447	72
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210		
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220		
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	1,447	72
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240		
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit				
		30300	44,545	
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310		
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	44,545	
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés				
		30400		

COMPTE DE RÉSULTATS (PRÉSENTATION SOUS FORME DE LISTE)

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	I. Intérêts et produits assimilés		
6.23	40100	209	3
	A. Dont : de titres à revenu fixe	40110	69
	II. Intérêts et charges assimilés	40200	403
	III. Revenus de titres à revenu variable		
6.23	40300		
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	40310	
	B. De participations dans des entreprises liées	40320	
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	40330	
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations	40340	
	IV. Commissions perçues	40400	1,076
6.23	A. Courtages et commissions apparentées	40410	841
	B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation	40420	
	C. Autres commissions perçues	40430	235
	V. Commissions versées	40500	594
	VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (+)/(-)	40600	-21
6.23	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	40610	-3
	B. De la réalisation de titres de placement	40620	-18
	VII. Frais généraux administratifs	40700	9,147
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions	40710	3,590
	B. Autres frais administratifs	40720	5,557
	VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	40800	794
	IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)	40900	26
	X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)	41000	110
	XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)	41100	
	XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan	41200	
	XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)	41300	
	XIV. Autres produits d'exploitation	41400	251
6.23	XV. Autres charges d'exploitation	41500	490
6.23	XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)	41600	-10,049
			-9,149

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	XVII. Produits exceptionnels		
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		
	41700		
	41710		
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		
	41720		
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		
	41730		
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		
	41740		
	E. Autres produits exceptionnels		
6.25	41750		
	XVIII. Charges exceptionnelles		
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		
	41800	5,736	2
	41810	2,595	
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		
	41820		
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)		
	41830	1,633	
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		
	41840		
6.25	E. Autres charges exceptionnelles	1,508	2
	41850		
	XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		
	41910	-15,785	-9,151
	XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		
	41921		
	B. Prélèvements sur les impôts différés		
	41922		
	XX. Impôts sur le résultat (+)/(-)		
6.26	A. Impôts		
	42000		
	B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		
	42010		
	42020		
	XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		
	42100	-15,785	-9,151
	XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées (+)/(-)		
	42200		
	XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		
	42300	-15,785	-9,151

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A. Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)

1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)

B. Prélèvements sur les capitaux propres

1. Sur le capital et les primes d'émission
2. Sur les réserves

C. Affectations aux capitaux propres

1. Sur le capital et les primes d'émission
2. A la réserve légale
3. Aux autres réserves

D. Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)**E. Intervention d'associés dans la perte****F. Bénéfice à distribuer**

1. Rémunération du capital
2. Administrateurs ou gérants
3. Autres allocataires

Codes	Exercice	Exercice précédent
49100	-43,348	-27,563
(42300)	-15,785	-9,151
(21300P)	-27,563	-18,412
49200		
49210		
49220		
49300		
49310		
49320		
49330		
49400	-43,326	-27,563
49500	22	
49600		
49610		
49620		
49630		

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (POSTE III DE L'ACTIF)

A. Relevé pour le poste dans son ensemble

1. Créances sur les entreprises liées
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Créances subordonnées

B. Relevé des autres créances (à terme ou à préavis)

1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit

2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10300)	37,564	36,954
50101		
50102		
50103		
(10320)	1,559	3,572
50104		
50105		
50106		
50107		
50108		
50109	1,558	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (POSTE IV DE L'ACTIF)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201		
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202		
3. Créances subordonnées	50203		
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204		
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	1	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	246	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	887	
d. Plus de cinq ans	50208	1,550	
e. A durée indéterminée	50209	4	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210		
b. Créances sur les particuliers	50211	1,614	500
c. Créances sur les entreprises	50212	1,074	
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213		
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	1,572	
d. Prêts hypothécaires	50216		
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	1,074	
f. Autres créances	50218	42	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	2,563	
b. Origine étrangère	50220	124	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221		
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222		
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (POSTE VI DE L'ACTIF)

A. Relevé général

1. Ventilation géographique des créances

- a. Emetteurs belges
- b. Emetteurs étrangers

2. Cotations

- a. Valeur comptable des titres cotés
- b. Valeur de marché des titres cotés
- c. Valeur comptable des titres non cotés

3. Ventilation selon que les titres font partie

- a. Du portefeuille commercial
- b. Du portefeuille de placements

4. Pour le portefeuille commercial

- a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché
- b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10600)	890	1,200
50401	890	1,200
50402		
50403	890	
50404	890	
50405		
50406		
50407	890	
50408		
50409		

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50414P	xxxxxxxxxxxxxxx	1,200

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Autres adaptations (+)/(-)

50410	-200	
50411		
50412	200	
50413		

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50414	1,000	
-------	-------	--

4. Transferts entre portefeuilles

- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat

50415		
50416		
50417		

5. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50423P	xxxxxxxxxxxxxxx	
--------	-----------------	--

6. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50418	110	
50419	110	
50420		
50421		
50422		

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50423	110	
-------	-----	--

8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

(50407)	890	
---------	-----	--

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquisées de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50738P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4,836
50734	371	
50735	371	
50736		
50737		
50738	5,207	
50745P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1,878
50739	3,329	
50740	3,329	
50741		
50742		
50743		
50744		
50745	5,207	
50746		

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50824P	xxxxxxxxxxxxxxx	121
50820	8	
50821	8	
50822		
50823		
50824	129	
50830P	xxxxxxxxxxxxxxx	
50825		
50826		
50827		
50828		
50829		
50830		
50837P	xxxxxxxxxxxxxxx	74
50831	26	
50832	26	
50833		
50834		
50835		
50836		
50837	100	
50838	29	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Plus-values au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

C. MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50843P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15
50839	1	
50840	1	
50841		
50842		
50843	16	
50849P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50844		
50845		
50846		
50847		
50848		
50849		
50856P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3
50850	2	
50851	2	
50852		
50853		
50854		
50855		
50856	5	
50857	11	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Plus-values au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50884P	xxxxxxxxxxxxxxx	17
50880		
50881		
50882		
50883		
50884	17	
50890P	xxxxxxxxxxxxxxx	
50885		
50886		
50887		
50888		
50889		
50890		
50897P	xxxxxxxxxxxxxxx	3
50891	3	
50892	3	
50893		
50894		
50895		
50896		
50897	6	
50898	11	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Plus-values au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)**Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important**

Compte courant administration tva
Créances commerciales
Autres

Exercice	
	415
	155
	104

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

- 1. Charges à reporter
- 2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	151
51002	34

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SÉGRÉGÉS

Total

Codes	Exercice
51003	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (POSTE II DU PASSIF)

- 1. Dettes envers des entreprises liées**
- 2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation**
- 3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle**
- a. A vue
 - b. De trois mois maximum
 - c. De plus de trois mois à un an maximum
 - d. De plus d'un an à cinq ans maximum
 - e. De plus de cinq ans
 - f. A durée indéterminée
- 4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs**
- a. Dettes envers les pouvoirs publics
 - b. Dettes envers les particuliers
 - c. Dettes envers les entreprises
- 5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle**
- a. Origine belge
 - b. Origine étrangère

Codes	Exercice	Exercice précédent
51201		
51202		
51203	70,755	
51204		
51205		
51206		
51207		
51208	293	
51209		
51210	70,853	112,482
51211	195	54
51212	70,438	
51213	610	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (POSTE IV DU PASSIF)

1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

3. Impôts

- a. Impôts à payer
- b. Dettes fiscales estimées

4. Autres dettes

Ventilation si ce sous-poste représente un montant important

- Fournisseurs et factures à recevoir
- Pécules de vacances
- Dettes résolution litige à l'amiable
- Taxe bancaire 2021 - 2022
- Provision régularisation prorata TVA
- Autres

Codes	Exercice
51401	
51402	
51403	
51404	32
51405	
51406	32
51407	
51408	
	579
	325
	125
	182
	136
	90

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

1. Charges à imputer
2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501	16
51502	

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (POSTE VI.A.3 DU PASSIF)**Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important**

Plan de licenciement collectif

Frais pour résiliation anticipée des contrats de fournisseurs

Moins-value sur le portefeuille de crédits

Exercice
796
598
238

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. Etat du capital

1. Capital social

- a. Capital souscrit au terme de l'exercice précédent
- b. Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P	xxxxxxxxxxxxxx	50,327
(20910)	50,312	

- c. Modifications au cours de l'exercice

- Parts A
- Parts B
- Parts C

- d. Représentation du capital

- e. Catégories d'actions

- Parts A
- Parts B
- Parts C

- f. Actions nominatives

- g. Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre de parts
	4	2
	-19	-944
	1,862	931
	36,250	1,812,524
	12,200	61
51801	xxxxxxxxxxxxxx	
51802	xxxxxxxxxxxxxx	1,813,516

2. Capital non libéré

- a. Capital non appelé
- b. Capital appelé, non versé
- c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)		xxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxx	

3. Actions propres

- a. Détenues par l'établissement lui-même

- * Montant du capital détenu
- * Nombre de parts

- b. Détenues par ses filiales

- * Montant du capital détenu
- * Nombre de parts

4. Engagement d'émission d'actions

- a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

- * Montant des emprunts convertibles en cours
- * Montant du capital à souscrire
- * Nombre maximum d'actions à émettre

- b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

- * Nombre de droits de souscription en circulation
- * Montant du capital à souscrire
- * Nombre maximum d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
51804	
51805	
51806	
51807	
51808	
51809	
51810	
51811	
51812	
51813	
51814	

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPÉRIEUR À 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ÉTRANGÈRES**1. Total de l'actif**

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

2. Total du passif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

Codes	Exercice
51901	81,152
51902	
51903	81,152
51904	

C. GAGÉS SUR D'AUTRES ACTIFS (VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GAGÉS)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

 Systèmes de paiement

b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice
482

XXIII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (POSTES I À XV DU COMPTE DE RÉSULTATS)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	209	3
* Sièges belges	52301	209	3
* Sièges à l'étranger	52302		
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)		
* Sièges belges	52303		
* Sièges à l'étranger	52304		
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)		
* Sièges belges	52305		
* Sièges à l'étranger	52306		
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)		
* Sièges belges	52307		
* Sièges à l'étranger	52308		
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)		
* Sièges belges	52309		
* Sièges à l'étranger	52310		
f. Commissions perçues	(40400)	1,076	396
* Sièges belges	52311	1,076	396
* Sièges à l'étranger	52312		
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	-21	
* Sièges belges	52313	-21	
* Sièges à l'étranger	52314		
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	251	22
* Sièges belges	52315	251	22
* Sièges à l'étranger	52316		
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	39	35
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	40	25
* Personnel de direction	52319		
* Employés	52320	40	25
* Ouvriers	52321		
* Autres	52322		
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	61,094	39,483
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	2,724	1,609
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	669	392
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	12	7
d. Autres frais de personnel	52327	185	101
e. Pensions de retraite et de survie	52328		
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations (+)	52329		
b. Utilisations et reprises (-)	52330		

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

Apurement dettes historiques
Autres

6. Autres charges d'exploitation

- a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
b. Autres
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important

Intervention pertes clients - Fonds
Intervention pertes clients - Comptes et Paiements Particuliers
Divers

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées**8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	223	
	28	22
52331	336	487
52332	155	3
	130	
	8	
	17	
52333		
52334		

XXV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important
- Moins-value sur réalisation portefeuille obligataire suite au démantèlement
 - Frais d'avocats suite au démantèlement
 - Prise en charge digipass et cartes bancaires NewB obsolètes
 - Frais divers dans le cadre du démantèlement
 - Frais administrateur ad hoc

Codes	Exercice
52501	
52502	
	1,132
	81
	166
	103
	27

XXVI. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

1. Impôts sur le résultat de l'exercice

- a. Impôts et précomptes dus ou versés
- b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- c. Suppléments d'impôts estimés

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a. Suppléments d'impôts dus ou versés
- b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
52601	
52602	
52603	
52604	
52605	
52606	
52607	

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

5. Sources de latences fiscales

- a. Latences actives
 - * Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - * Autres latences actives

- b. Latences passives
 - * Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
52608	43,142
52609	43,142
52610	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
- b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Prémcompte professionnel
- b. Prémcompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	313	1,164
52702	298	655
52703	965	617
52704		

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

Exercice

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN

Exercice

XXIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

A. Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'établissement sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

1. Créances sur les personnes précitées

a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)

b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé

2. Garanties constituées en leur faveur

a. Conditions principales des garanties constituées

3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

a. Conditions principales des autres engagements

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

a. Aux administrateurs et gérants

b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901A	
52901B	
52902	
52903	
52904	586
52905	

B. Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

1. Emoluments du (des) commissaire(s)

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	76
52907	7
52908	
52909	
52910	
52911	
52912	

4. Mentions en application de l'article 3:64, § 2 et § 4 du Code des sociétés et associations

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement

Codes	Exercice
53001	
53002	
53003	44,545
53004	44,545
53005	
53006	

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement
310

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	1001 34	20	14
Temps partiel	1002 9	2	7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003 40	22	18
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	1011 51,410	30,182	21,228
Temps partiel	1012 9,683	2,187	7,496
Total	1013 61,093	32,369	28,724
Frais de personnel			
Temps plein	1021 3,029,509	1,836,689	1,192,820
Temps partiel	1022 560,032	136,139	423,894
Total	1023 3,589,541	1,972,827	1,616,714
Montant des avantages accordés en sus du salaire			
	1033 49,153	25,862	23,291

Au cours de l'exercice précédent

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003 25	14	11
Nombre d'heures effectivement prestées	1013 39,483	22,091	17,392
Frais de personnel	1023 2,108,326	1,273,808	834,518
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033 31,559	17,635	13,924

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (cont.)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	32	7	36.90
110	32	7	36.90
111			
112			
113			
120	20	2	21.40
1200	9		9.00
1201			
1202	4		4.00
1203	7	2	8.40
121	12	5	15.50
1210	4	2	5.60
1211	1		1.00
1212	1	1	1.30
1213	6	2	7.60
130			
134	32	7	36.90
132			
133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

	Codes	1. Personnel	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0.19	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	377.20	
Frais pour l'établissement	152	6,679.00	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	15	1	15.80
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	15	1	15.80
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	9	3	11.40
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	9	3	11.40
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	3		3.00
Autre motif	343	6	3	8.40
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'établissement	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	683.48	58132	558.96
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	24.00	5831	26.00
Nombre d'heures de formation suivies	5822	159.50	5832	155.50
Coût net pour l'entreprise	5823	3,484.92	5833	4,172.29
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	57.00	5851	45.00
Nombre d'heures de formation suivies	5842	175.50	5852	134.50
Coût net pour l'établissement	5843	7,556.87	5853	6,943.13

RÈGLES D'ÉVALUATION

Cf Appendix - Règles d'Évaluation

RAPPORT DE GESTION

Cf Appendix - Rapport de Gestion

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Cf Appendix - Rapport des Commissaires

EVENEMENTS IMPORTANTS APRES LA CLÔTURE

Cf Appendix - Evénements importants après la clôture

Appendix Règles d'Évaluation

1. Application des règles comptables en vue de la continuité

1.1. Activités bancaires

Compte tenu de la décision prise en 2022 de mettre fin aux activités bancaires, les comptes ont été arrêtés selon le principe de la discontinuité des activités. Ceci signifie que toutes les dépenses exceptionnelles liées à la fin de l'activité bancaire ont fait l'objet d'une estimation la plus précise possible compte tenu des éléments connus au moment de l'arrêt des comptes et que cette estimation a été provisionnée au bilan et impacte négativement le P&L de NewB au 31 décembre 2022.

Il s'agit principalement des postes des frais de dénonciation anticipée des contrats fournisseurs (0,6 millions €), les frais et indemnités liés à la procédure de licenciement collectif (0,8 millions €), l'amortissement complet des immobilisations incorporelles (les développements informatiques devenus obsolètes suite à l'arrêt des activités bancaires, 2,6 millions €), etc. pour un montant total de 4,2 millions €.

Le montant des fonds propres au 31 décembre 2022 s'élève à 6.987.000€, soit au-dessus des 6.200.000€ minimum obligatoires. A l'issue de l'exercice court qui se terminera au 31 mai 2023, selon l'estimation de résultat de cette période qui prévoit une perte de 1.139.000€, les fonds propres résiduels devraient s'établir à 5.848.000€.

1.2. Activités d'intermédiaire en service financier

Malgré cette situation de fin d'activité, compte tenu des accords avec vdk banque et du repositionnement stratégique qui en découle pour NewB SCE (abandon de la licence bancaire), le Conseil d'Administration se prononce en faveur de la continuité des activités de NewB SCE.

D'une part, le plan d'affaire à 3 ans démontre en effet des perspectives positives de déploiement des affaires. D'autre part, l'abandon du statut de « banque » a comme impact que le capital minimum obligatoire est ramené à 1.500.000€.

Les principaux éléments qui motivent cette position en faveur de la continuité peuvent donc être résumés comme suit :

- Pouvoir offrir à nos coopérateur·rice·s une offre de services bancaires complète, sous le label d'un partenaire (vdk banque) qui partage en grande partie les valeurs de NewB et qui s'est engagé à reconnaître à NewB une force de proposition en matière d'éthique et de durabilité. Cela nous semble de nature à envisager l'avenir avec enthousiasme.
- Le partenariat avec vdk banque a été soutenu par nos coopérateur·rice·s qui ont massivement voté en sa faveur lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en janvier 2023. Ce vote a par ailleurs été confirmé par le faible taux de « opt out » enregistré lors du transfert vers vdk banque (environ 3.000 sur 28.000 client·e·s).
- Cela a également été confirmé par le très faible nombre de coopérateur·rice·s qui ont, à ce jour, demandé à sortir du capital à la fin de l'activité bancaire (environ 400 coopérateur·rice·s sur près de 117.000). En outre, au moment d'écrire ces lignes, il n'y a pas encore de coopérateur·rice « institutionnel » (collège C) qui a manifesté sa décision de sortir du capital. Ceci ayant comme conséquence directe que NewB SCE va entamer cette nouvelle page de son histoire avec un capital disponible largement supérieur aux minimum requis : Nous estimons à 5,8 millions € le capital de NewB à fin mai 2023 (pour un capital minimum obligatoire de 1,5 millions €).

Cette nouvelle activité n'est cependant pas sans risques : les résultats de la première année vont en effet pâtir des soucis opérationnels qui découlent inévitablement de la migration vers vdk banque (et de la profonde refonte des systèmes de vdk banque qu'a nécessité cette migration, e.a. pour la traduction complète en français). Le temps nécessaire à la résolution de ces problèmes va retarder les premières actions commerciales qui ne pourront pas être lancées avant l'automne 2023. Ces retards ont été traduits dans le business plan à 3 ans par une quasi-stabilité des encours lors des premiers mois de l'agence, jusqu'à la première campagne de récolte des dépôts. L'objectif en matière de récolte des dépôts est d'atteindre les montants moyens constatés sur les comptes d'épargne en Belgique (une moyenne de 30.000€ par compte).

Les hypothèses de développement des crédits et des encours de placement ont également été établies de façon très conservatrice.

Ces hypothèses conduisent à une perte la première année estimée à 250.000€ pour ensuite passer en dans le positif dès la seconde année avec un bénéfice attendu en 2024 de 30.000€ et en 2025 de 780.000€.

Le capital résiduel, hors éventuelles sorties et entrées de coopérateurs, restera donc largement supérieur au capital minimum puisqu'il ne devrait pas aller en deçà de 5,5 millions €.

Appendix Rapport de Gestion



NEWB

RAPPORT DE GESTION 2022





Mot du Président.....	1
Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire de 2023...	6
1. Contexte	7
2. Résultat comptable de l'année 2022.....	16
3. Gestion des risques	26
4. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice	35
5. Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative	37
6. Application des règles comptables en vue de la continuité	38
7. Succursales et filiales.....	40
8. Conflits d'intérêts	40
9. Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit.....	41
10. Activités de la Coopérative en matière de recherche et développement	41
11. Rapport spécial du Conseil d'Administration de NewB SCE en tant que société coopérative européenne agréée par le conseil national de la coopération.....	41
12. Conclusion.....	42
13. Proposition d'affectation du résultat.....	42
Conclusion.....	43

MOT DU PRÉSIDENT



« Un long fleuve tranquille ! »

Depuis sa création en 2011, l'histoire de NewB n'a jamais été un long fleuve tranquille. L'année 2022 n'a certainement pas fait exception à la règle. De nombreux enseignements peuvent en être tirés. Je veux en retenir deux.

Ajuster la stratégie en fonction des circonstances

Notre coopérative vise à satisfaire aux besoins et au développement des activités économiques et/ou sociales de ses membres en offrant des services financiers simples, sûrs et durables à tous les citoyen·ne·s, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs et entrepreneuses.

Depuis l'obtention de l'agrément bancaire en janvier 2020, cette activité passait concrètement par 3 canaux :

- concevoir des produits et services financiers en lien avec les 13 valeurs de NewB (par exemple le prix conscient pour les services bancaires ou des exigences extra-financières très élevées pour le fonds NewB Invest),
- les proposer à tous les citoyen·ne·s mais aussi aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs
- et, plus largement, faire la promotion d'une autre manière d'assumer son rôle de banque dans la société.

Et puis, l'année dernière, la douche froide : les investisseurs institutionnels sollicités, privés et publics, refusent d'investir le capital nécessaire pour le développement de notre banque, promise pourtant à l'équilibre financier en 2025. Il nous fallait 40 millions d'euros pour les quatre prochaines années en complément des plus de 35 déjà apportés par les particuliers, organisations sociétales et investisseurs institutionnels. Mais nous ne les avons pas obtenus.

Conséquence immédiate de cette situation, nous ne sommes plus en mesure de satisfaire aux exigences de solvabilité imposées aux banques, visant à ce qu'elles soient capables de faire face à leurs engagements sur le court, moyen et long terme. Début octobre 2022, nous avons donc annoncé devoir entamer le démantèlement de nos activités bancaires.

Quelques jours plus tard, nous sommes approchés par vdk banque avec laquelle nous partageons la conviction que des prêts réfléchis et des investissements ciblés sont à même d'exercer un impact positif considérable dans la poursuite des enjeux écologiques et sociétaux actuels. Dans ce contexte, une collaboration prend tout son sens, permettant de maximiser les effets vertueux d'une finance plus responsable.



Comment un tel partenariat permet-il à notre coopérative de continuer à offrir des services financiers simples, sûrs et durables ? Les 3 canaux évoqués plus haut demeurent mais sont adaptés :

- d'abord, nous continuons à concevoir des produits et services financiers en lien avec les 13 valeurs de NewB, au travers de notre gestion des exigences extra-financières pour le fonds NewB Invest mais aussi de notre capacité de proposition sur l'offre de produits et services et la politique de durabilité de vdk banque ;
- ensuite, nous continuons à proposer ces produits et services à tous les citoyen·ne·s, même si ce n'est plus en qualité de banque mais d'intermédiaire, et à satisfaire aux besoins et au développement des activités économiques de la société civile organisée et des entreprises ;
- et, enfin, plus que jamais, nous faisons la promotion d'une autre manière d'assumer le rôle de banque dans la société.

Que NewB 2023 ne soit plus la même que NewB 2022 ne fait aucun doute. Mais notre coopérative a réussi à négocier ce tournant, dans un très court laps de temps, en conservant intacte l'ambition de ses membres d'offrir des services financiers fondés sur leurs valeurs communes.

Ne pas se diviser

Car une coopérative est avant tout un regroupement de personnes. Et donc son avenir ne peut se dessiner qu'en symbiose avec celles-ci, sur base d'objectifs et de valeurs communes. Le pouvoir est exercé démocratiquement et la démocratie s'est exprimée. Plus de 94 % des coopératrices et coopérateurs qui ont participé à l'Assemblée Générale du 14 janvier 2023 se sont exprimé·e·s en faveur d'une modification des statuts qui permet la collaboration avec vdk banque. Cette très large majorité est réconfortante à deux titres.

Elle permet à notre coopérative de continuer son développement au travers de ce partenariat sans aucune arrière-pensée. Certes, la modification des statuts requérait au minimum 80 % des suffrages, ce qui est déjà une grande partie de nos membres, mais une majorité de 94 % est encore bien plus significative d'un large consensus qui est de bon augure pour réussir cette nouvelle étape qui nous attend.



Mais il y a plus. Un tel plébiscite a, avant tout, une signification politique. Nos détracteurs et détractrices ont été à ce point virulent·e·s en 2022 – *la banque durable, est-ce bien réaliste ?, voire utile ?, y a-t-il une demande ?* entendait-on de ci, de là – que l'on pouvait craindre une lézarde dans notre détermination commune à changer la banque pour de bon. Il n'en a rien été, notre conviction n'a pas changé d'un iota : la nécessité de réorienter les flux de capitaux vers des financements qui permettent à l'humanité de répondre aux enjeux sociétaux de l'heure actuelle, tels que le réchauffement climatique, ne peut se faire qu'avec des acteurs et des produits financiers structurellement responsables et solidaires. Et nous sommes resté·e·s soudé·e·s pour défendre cette ambition, n'en déplaise à nos contempteurs et contemptrices !

Notre détermination s'en est même peut-être trouvée renforcée...

L'avenir

Le présent rapport d'activités ambitionne de vous fournir de manière complète et transparente le détail de cette année 2022 hors du commun. Mais sans doute permet-il également d'entrevoir l'avenir.

Plus que jamais, notre coopérative constitue un des plus grands mouvements citoyens d'après-guerre avec près de 120.000 membres, parmi lesquels 350 organisations représentatives de la société civile, réunis dans une structure démocratique et participative qui place chacun de ses membres au centre du jeu.

Plus que jamais, elle remplit la mission de définir les conditions d'une banque locale, transparente, inclusive et durable et de proposer des services financiers qui répondent à ces conditions.

Seule la qualité dans laquelle nous proposons ces services change avec le passage du statut de banque à agence. Cela n'est évidemment pas anodin mais tient plus du moyen que de la raison d'être, de la valeur ajoutée, des valeurs ou encore de l'ambition de NewB. Le nouveau partenariat avec vdk banque permet à notre coopérative de poursuivre et peut-être même de renforcer sa démarche fondamentale visant à favoriser la réappropriation de la finance par ses utilisateur·rice·s.



L'extraordinaire capacité de résilience dont nous avons collectivement fait preuve en 2022 ainsi que cette lame de fond qui supporte l'idée d'une banque durable donnent en effet à celle-ci toutes les chances de devenir une réalité significativement plus importante dans un avenir proche.

Si tel est le cas, NewB aura réussi à faire d'une contrainte une opportunité.

Bernard Bayot
Président



**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DE 2023**



1. Contexte

Malgré l'assouplissement progressif des mesures de restriction visant à freiner la propagation du COVID-19, l'année 2022 n'a pas été de tout repos, marquée par un contexte géopolitique et macro-économique particulièrement tendu. Le 24 février, l'armée russe a envahi l'Ukraine, plongeant les populations locales dans une situation de profonde détresse. Cet acte de guerre a immédiatement entraîné une augmentation des prix des matières premières, des céréales et de l'énergie, ce qui a contribué à des poussées inflationnistes aigues dans la plupart des économies du globe. La Belgique n'a pas été épargnée, avec des niveaux de hausse des prix sur un an qui ont dépassé les 11% fin 2022.

Pour contenir l'inflation, les banques centrales ont durci leurs politiques monétaires. Ainsi, en juillet 2022, la Banque Centrale Européenne (BCE) procédait à un premier relèvement de 50 points de base de ses taux directeurs. Une première depuis 2011, après plus d'une décennie de politique accommodante. Ensuite le resserrement monétaire s'est accéléré avec deux hausses successives de 75 points de base.

Le relèvement des taux d'intérêt à court terme de la BCE exerce un effet positif sur les dépôts à court terme des banques auprès de la banque centrale. C'est notamment le cas pour NewB qui, en tant qu'institution bancaire, a pu profiter de taux d'intérêt plus rémunérateurs sur les dépôts confiés par les épargnant·e·s.

1.1. Faits marquants

Lancement de la SICAV NewB Invest

En janvier, NewB dépasse largement ses objectifs lors du lancement de la SICAV NewB Invest : alors que l'ambition initiale était de récolter 10 millions d'euros, ce sont pratiquement 20 millions qui ont été investis par les client·e·s dans cette SICAV durable. NewB Invest est en effet classée « article 9 » selon la réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), soit le niveau d'exigence le plus élevé en matière de durabilité et de responsabilité environnementale.

En novembre 2022, NewB Invest a d'ailleurs obtenu le label « Towards Sustainability » de Febelfin (la fédération belge du secteur bancaire et financier), qui atteste d'une politique d'investissement basée sur des standards ESG (responsabilité environnementale, sociétale et de gouvernance). Malgré un contexte de marché difficile, marqué par la guerre en Ukraine, l'inflation et la montée des taux d'intérêt, la SICAV NewB Invest totalise plus de 45 millions d'euros investis fin 2022.



Deuxième place au Scan des Banques

En mars 2022, NewB signe une entrée remarquée dans le Scan des Banques. La banque trône en effet sur la 2e marche de ce classement des banques les plus durables actives en Belgique, établi par l'organisme indépendant Fairfin. Cette reconnaissance souligne la qualité du travail des équipes de NewB pour « changer la banque pour de bon ». Il convient toutefois de signaler qu'au moment de son évaluation en 2021, NewB n'était encore qu'un jeune établissement bancaire. Depuis lors, un certain nombre d'engagements correspondant à des critères importants de Fairfin ont pu être clarifiés. Une nouvelle évaluation basée sur la politique de la banque en 2022 attribuerait certainement un score encore meilleur à NewB.

Les agences pop-up : la banque en tournée

Entre mars et juin, NewB a parcouru la Belgique pour aller à la rencontre de ses coopératrices et coopérateurs et de ses (futur·e·s) client·e·s. Après deux années marquées par le COVID, il était temps de renouer le contact avec les membres et sympathisant·e·s. Le concept de l'agence pop-up se calque sur celui des magasins éphémères : pendant 3 semaines consécutives, une agence NewB élit ses quartiers dans une grande ville du pays et ouvre ses portes au grand public pour y présenter son offre, ses produits, sa philosophie et ses engagements. Successivement, ce sont Gand, Liège et Bruxelles qui ont été le théâtre de cette forme innovante de banque de proximité. L'événement a contribué à asseoir la notoriété de la banque et renforcé sa visibilité auprès du grand public. Les équipes commerciales ont ainsi pu organiser de nombreux rendez-vous avec la clientèle. Néanmoins, la fréquentation des agences et la conversion de nouveaux·elles client·e·s sont restées en-dessous des attentes initiales.

Premier crédit professionnel : Les Tournières à Liège

En mars, dans le cadre d'un partenariat avec W.Alter et F'inCommon, NewB a octroyé une enveloppe maximale de 1,3 millions d'euros à la coopérative liégeoise Les Tournières, l'une des nombreuses organisations qui soutiennent NewB. Cet engagement vise à renforcer l'action des Tournières dans le domaine de l'accès à des logements décents pour les populations les plus fragiles. Il s'agit du premier dossier de crédit professionnel de NewB, qui concrétise l'engagement de la banque en faveur d'une économie plus solidaire. Cette enveloppe a permis de financer jusqu'à présent 7 crédits à la coopérative liégeoise.



Lancement d'une campagne de recapitalisation

Après la publication du rapport annuel en mai 2022, NewB est contrainte de procéder à une nouvelle augmentation de capital afin de renforcer ses ratios de fonds propres. Les autorités de contrôle exigent un apport de 40 millions d'euros pour le 30 septembre 2022 pour que NewB puisse poursuivre ses activités bancaires. La banque sollicite trois groupes cibles dans l'espoir de réunir les capitaux requis : les investisseurs institutionnels, le milieu financier et les pouvoirs publics. Pour convaincre de futurs investisseurs, la banque insiste sur son rôle crucial dans le financement de la transition environnementale, ainsi que sur sa plus-value sociale. En effet, grâce aux effets de levier, chaque euro investi dans le capital de NewB dégage une capacité de prêt de 6 à 8 euros. Début septembre, NewB présente d'ailleurs son projet de « crédit PEB », une formule d'emprunt vert innovante qui permettrait aux particuliers de financer la rénovation de leur logement grâce aux économies que ces travaux engendrent sur leur facture d'énergie. En outre, ce type de crédit permettrait aux autorités d'accélérer le rythme de leurs ambitions climatiques, compte tenu de la part importante que joue l'isolation du bâtiment dans les émissions du pays.

Assemblée générale ordinaire

Pour la première fois depuis 3 ans, l'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel, dans les locaux du BEL (Tours & Taxis), à Bruxelles le 11 juin 2022. Les collaboratrices et collaborateurs, la direction et le Conseil d'Administration ont pu présenter les réalisations de l'année écoulée, la situation actuelle et les prévisions pour l'avenir de NewB. Le vote, auquel ont participé 2.673 citoyen·ne·s, 43 organisations membres et 11 investisseurs institutionnels a confirmé la confiance accordée à NewB. A l'exception du budget 2022 – qui n'a atteint que 50% de votes positifs au sein du collège des investisseurs institutionnels (collège C) –, toutes les résolutions ont ainsi été adoptées.

A l'occasion de cette AG ordinaire, la nomination des nouveaux membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration a été validée. Il en va de même pour la nomination des 8 membres du Comité Sociétal.

Toutefois, malgré l'approbation du rapport d'activités 2021, deux points ont particulièrement retenu l'attention des médias : le rapport avec opinion négative des réviseurs sur la continuité de NewB et le rejet du budget par le Collège C.



Campagne estivale

En juillet et août, les équipes marketing de NewB ont lancé une nouvelle campagne de conversion auprès des coopératrices et coopérateurs. Le message était articulé autour de l'importance d'ouvrir un compte bancaire auprès d'une institution qui place au cœur de ses priorités l'impact sociétal positif et la lutte contre les dérèglements climatiques. Pour soutenir cette action, la banque a par ailleurs organisé une série de rencontres virtuelles, baptisées « NewB'naires », accessibles à tou·te·s pour présenter l'offre, les services et les engagements de NewB au plus grand nombre. Malgré les réactions très positives, l'impact de cette campagne estivale sur les chiffres d'ouverture de nouveaux comptes est demeuré très limité, sans doute sous l'influence du bad buzz généré après l'Assemblée Générale.

Engagement au sein de la Fossil Free Alliance

Le 26 septembre, NewB devient la première banque belge membre de la Fossil Free Alliance. La banque confirme de la sorte son engagement à bannir les énergies fossiles des produits proposés à ses client·e·s. NewB rejoint ainsi une dizaine d'institutions pionnières de la finance durable qui ont signé des engagements similaires.

Financement du premier centre d'entreprises en Wallonie dédié aux entrepreneur·euse·s de la transition vers une économie souhaitable

NewB, en partenariat avec W.Alter, Crédal et F'inCommon, accorde deux crédits à La Menuiserie (Novacitis), le premier centre d'entreprises en Wallonie dédié aux entrepreneur·euse·s de la transition vers une économie souhaitable. Ce financement de 3,6 millions d'euros (dont 1,6 millions d'euros accordés par NewB) permet à la menuiserie de mettre en place un espace de travail collaboratif et mutualisé. Le centre d'entreprises comprendra ainsi des salles de réunions, des bureaux pour 1 à 20 personnes, un espace de coworking ainsi que des espaces collectifs et une cuisine. Les services seront également mutualisés, avec un accueil, une assistance IT et téléphonique, etc.

Nouveau financement pour soutenir l'expansion de Paysans Artisans

NewB, en partenariat avec W.Alter et F'inCommon, octroie un crédit de 250.000 euros à Paysans Artisans, une coopérative axée sur la commercialisation de produits alimentaires artisanaux et locaux. Paysans-Artisans est un mouvement citoyen qui rassemble des agriculteurs, des artisans-transformateurs et des consommateurs autour d'une vision partagée de l'agriculture et de l'alimentation, au-delà de leur activité économique. Ce financement vise à soutenir l'agrandissement du site et la construction de chambres de stockage sèches et réfrigérées.



Succès de la campagne de soutien populaire

En septembre, dans le contexte d'une campagne de levée de fonds qui peine à convaincre de nouveaux investisseurs, NewB appelle la population à manifester publiquement son soutien au projet de banque durable et éthique en Belgique. En 7 jours, la campagne fédère plus de 37.000 citoyen·ne·s et 110 organisations. Dans la foulée, l'organisation de forums interactifs en ligne rassemble plus de 700 personnes qui ont pu poser leurs questions sur l'avenir de la banque et les différents scénarios possibles en fonction du résultat final de la campagne de recapitalisation.

Le capital requis n'est pas atteint

Début octobre, NewB confirme ce que de nombreux·ses observateur·rice·s craignaient : la banque n'est pas parvenue à réunir les 40 millions d'euros de capitaux exigés par les autorités de contrôle. Malgré des contacts intenses avec les différentes parties prenantes, la direction constate que ni les pouvoirs publics wallons et bruxellois ni les investisseurs institutionnels n'ont donné le soutien nécessaire à la poursuite des activités bancaire de NewB.

Démantèlement progressif des activités bancaires

À la suite de cet échec de la levée de capitaux frais, NewB confirme le 26 octobre 2022 le démantèlement progressif des activités nécessitant une licence bancaire. En accord avec les régulateurs, NewB a mis en exécution un plan rapide de cessation de ses activités, en particulier les comptes d'épargne et les comptes à vue, afin de protéger les intérêts des épargnant·e·s. La banque s'engage à ce que chaque client·e puisse être remboursé·e jusqu'au dernier centime.

Pour sa part, en tant qu'entité juridique distincte de la coopérative, la SICAV NewB Invest n'est pas directement affectée par cette décision. Une nouvelle Assemblée Générale est annoncée pour le 26 novembre, afin d'aborder les différents scénarios d'avenir pour la coopérative et les activités que les coopéراتrices et coopérateurs souhaitent maintenir en dehors de la licence bancaire. Des sessions d'information préparatoires sont organisées en amont pour apporter un maximum de réponses aux questions des membres de la coopérative.



Annnonce d'un projet de partenariat avec vdk banque

Le 23 novembre, NewB et vdk banque annoncent un projet de partenariat visant à créer la première banque éthique et durable du pays. Dans ce plan, NewB deviendrait agent bancaire exclusif de vdk banque, ce qui permettrait aux client·e·s de la coopérative de profiter rapidement d'une vaste gamme de produits bancaires durables et responsables. De son côté, vdk banque, une banque gantoise fondée en 1926 et qui compte déjà environ 135.000 client·e·s, profitera de cette opération pour étendre ses activités à l'ensemble du territoire belge.

Les deux institutions partagent de nombreux points communs, parmi lesquels des engagements forts et concrets en matière de plus-value sociétale et de responsabilité environnementale. Les deux établissements obtiennent d'ailleurs un score similaire au Scan des Banques de Fairfin, le classement des banques belges selon des critères de durabilité.

Le partenariat, qui à ce stade doit encore être avalisé par l'Assemblée Générale de NewB et approuvé par les autorités régulatrices, prévoit notamment le transfert des client·e·s de NewB vers vdk banque, une offre de produits vdk banque disponible également en français, ainsi que la modification des statuts de NewB pour devenir agent bancaire.

Le projet de partenariat avec vdk banque permet de réorienter la destinée de la coopérative, tout en maintenant son objectif initial (« changer la banque pour de bon ») et en capitalisant sur l'héritage et l'expertise bâties avec ses client·e·s, coopératrices et coopérateurs depuis plus de 10 ans.

Suspension de l'Assemblée Générale et nomination d'un mandataire ad hoc

Le 25 novembre, suite à une requête unilatérale non-contradictoire menée par deux coopérateurs, le Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles suspend l'Assemblée Générale prévue le 26 novembre. Le Juge nomme également le professeur Michel De Wolf en qualité de mandataire ad hoc, afin d'examiner en détail le projet de partenariat avec vdk banque et de se prononcer sur la nécessité de tenir une nouvelle Assemblée Générale. Dès le 27 novembre, en concertation avec le Comité de Direction de NewB et après un premier examen des projets avec vdk banque, le mandataire ad hoc Pr. Michel De Wolf conclut que la tenue de l'Assemblée Générale (AG) est souhaitable, et ce, à brève échéance. Une nouvelle AG est alors convoquée pour le 17 décembre. Dans l'intervalle, des sessions d'information sont organisées afin d'informer, en toute transparence, les coopératrices et coopérateurs de l'ensemble des tenants et aboutissants du projet de partenariat avec vdk banque.



Report du vote sur le partenariat avec vdk banque

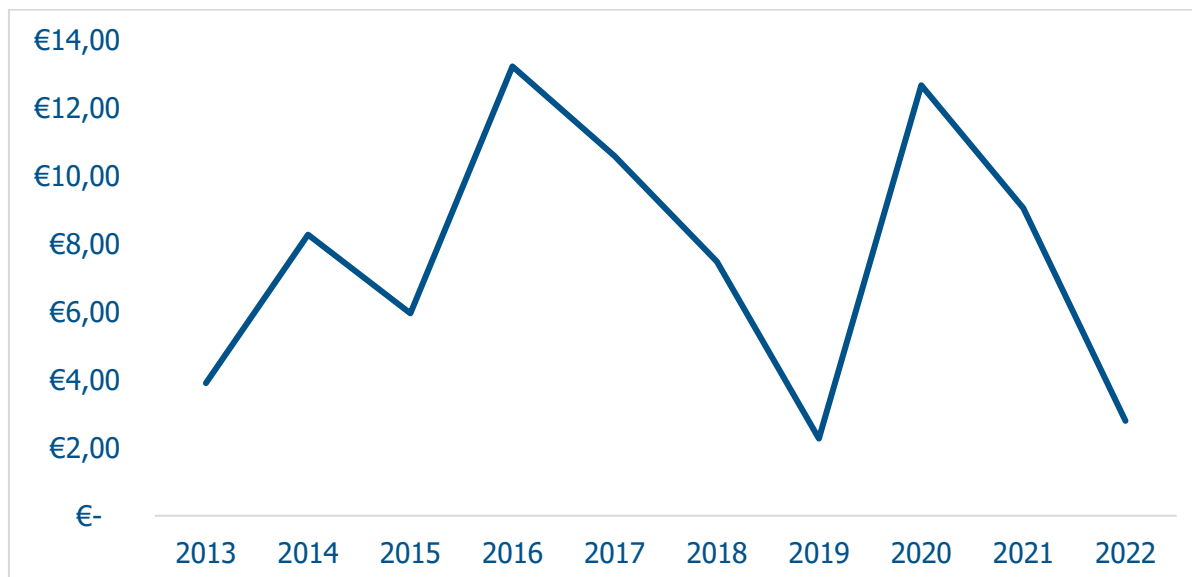
Lors de l'Assemblée Générale du 17 décembre, le mandataire ad hoc Pr. Michel De Wolf, qui préside les débats, décide de ne pas procéder au vote formel de la résolution initialement prévue à l'ordre du jour, jugeant que la tenue du vote ne pourrait pas se faire dans des conditions satisfaisantes pour l'ensemble des parties prenantes, mais de constater un consensus sur le projet de partenariat avec vdk banque et de mettre en place un groupe de travail composé de coopératrices et coopérateurs disposant d'une expertise financière afin d'analyser le business plan lié au partenariat avec vdk banque. Un vote formel sur les modifications aux statuts de la coopérative nécessaires pour entériner le partenariat avec vdk banque aura lieu lors d'une nouvelle Assemblée Générale convoquée le 14 janvier 2023.





1.2. Chiffres clés

Evolution de la valeur des parts coopératives



Autres chiffres clés (2022)





1.3. Résumé du Conseil d'Administration

NewB a reçu la notification de l'accord de la BNB sur la nomination de Douglas Debroux en tant qu'administrateur exécutif le 27 janvier 2022. Douglas Debroux a ensuite été nommé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2022, qui a également décidé de renouveler les mandats de Felipe Van Keirsbilck et de François Levie.

Depuis le 27 janvier 2022, le Conseil d'Administration était composé comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ce dernier reprend également les présences des administrateur·rice·s aux réunions du Conseil d'administration.

André Janmart a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet le 23 octobre 2022. Valerie Del Re a également démissionné de son mandat d'administratrice avec effet le 22 décembre 2022.

Il est à noter que malgré le nombre élevé de réunions du Conseil d'Administration (lié aux événements exceptionnels que NewB a connus durant l'année), la rémunération des administrateurs a été limitée aux réunions tenues jusqu'en juillet 2022, soit 9 réunions.

Membre du Conseil d'Administration	Présences
Bernard Bayot	24 / 24
Thierry Smets	24 / 24
Katrien Beuckelaers	24 / 24
Laurence Chambrey	22 / 24
Valerie Del Re	10 / 24
Koen De Vidts	23 / 24
Christel Droogmans	23 / 24
Anne Fily	18 / 24
André Janmart	10 / 24
François Levie	18 / 24
Tom Olinger	20 / 24
Felipe Van Keirsbilck	16 / 24
Douglas Debroux	24 / 24



2. Résultat comptable de l'année 2022

2.1. Chiffres clés de NewB au 31 décembre 2022 (après affectation du résultat)

Les chiffres clés comptables sont présentés dans les tableaux ci-après. Tous les chiffres mentionnés sont exprimés en euros et arrondis à l'unité pour rendre la présentation plus lisible.

Bilan (€)	2022	2021	Variation
Total	81.151.863,40	137.671.181,49	-41%
Passif, dont			
Fonds propres	6.986.856,18	22.764.732,89	-69%
Fonds de tiers, dont	72.532.499,38	114.906.448,60	-37%
Etablissements de crédit	45,00	0,00	
Clientèle	71.047.914,74	112.536.145,83	-37%
Provisions	1.632.507,84		
Actif, dont			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	39.100.055,30	94.998.177,21	-59%
Créances sur établissements de crédit	37.564.063,06	36.954.477,85	2%
Créances sur clients	2.687.853,47	499.959,38	438%
Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	890.346,45	1.200.000,00	-26%

Compte de résultats (€)	2022	2021	Variation
Intérêts et produits assimilés	208.987,27	3.205,27	
Intérêts et charges assimilés	-403.240,54	-394.570,62	
Marge d'intérêt	-194.253,27	-391.365,35	-50%
Commissions nettes	481.972,04	391.116,03	
Résultats provenant d'opérations financières	-21.247,49	202,44	
Produit bancaire	266.471,28	-46,88	-568511%
Frais généraux administratifs	-9.146.406,19	-8.049.564,94	
Dont charges de personnel	-3.589.541,24	-2.108.325,59	
Résultat brut d'exploitation	-8.879.934,91	-8.049.611,82	10%
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-794.132,57	-618.907,27	
Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	-25.773,31	-12.102,74	
Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	-109.653,55	0,00	
Autres produits et charges d'exploitation	-239.598,09	-468.258,03	
Résultat courant	-10.049.092,43	-9.148.879,86	10%
Charges exceptionnelles	-5.736.304,42	-1.904,37	
Perte courante avant impôts	-15.785.396,85	-9.150.784,23	73%
Impôts et régularisations	0,00	0,00	
Résultat net de l'exercice	-15.785.396,85	-9.150.784,23	73%



2.2. Bilan après répartition

Actif (€)	2022	2021	Variation
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	39.100.055,30	94.998.177,21	-59%
III. Créances sur les établissements de crédit	37.564.063,06	36.954.477,85	2%
A. à vue	36.005.494,41	33.381.980,00	8%
B. Autres créances (à terme ou à préavis)	1.558.568,65	3.572.498,30	-56%
IV. Créances sur clients	2.687.853,47	499.959,38	438%
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0,00	
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	890.346,45	1.200.000,00	-26%
VII. Titres à revenu fixe	0,00	0,00	
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	0,00	2.958.342,41	-100%
IX. Immobilisations corporelles	51.748,81	73.796,24	-30%
X. Actions propres	0,00	0,00	
XI. Autres actifs	672.753,97	509.425,79	32%
XII. Comptes de régularisation	185.042,34	477.002,61	-61%
TOTAL DE L'ACTIF	81.151.863,40	137.671.181,49	-41%

Passif (€)	2022	2021	Variation
I. Dettes envers des établissements de crédit	45,00	0,00	
II. Dettes envers la clientèle	71.047.914,74	112.536.145,83	-37%
B. Autres dettes	71.047.914,74	112.536.145,83	-37%
1) à vue	71.047.914,74	112.536.145,83	-37%
2) à terme ou à préavis	0,00	0,00	
III. Dettes représentées par un titre	0,00	0,00	
A. Bons et obligations en circulation	0,00	0,00	
B. Autres	0,00	0,00	
IV. Autres dettes	1.468.776,73	2.240.495,95	-34%
V. Comptes de régularisation	15.762,91	129.806,82	-88%
VI. Provisions pour risques et charges	1.632.507,84	0,00	
VII. Fonds pour risques bancaires généraux	0,00	0,00	
VIII. Dettes subordonnées	0,00	0,00	
CAPITAUX PROPRES	6.986.856,18	22.764.732,89	-69%
IX. Capital	50.312.480,00	50.327.360,00	0%
A. Capital souscrit	50.312.480,00	50.327.360,00	0%
XIII. Perte reportée de l'exercice précédent	-43.325.623,82	-27.562.627,11	57%
TOTAL DU PASSIF	81.151.863,40	137.671.181,49	-41%

La perte reportée de 43.325.624 € est constituée de la perte reportée au 31 décembre 2021, pour un montant de 27.562.627 €, auquel s'ajoute la perte de l'exercice courant pour un montant de 15.785.397 €, minorée de l'intervention des actionnaires remboursés lors de l'exercice 2022 pour un montant de 22.400 €.



2.3. Commentaires sur le bilan et les comptes de résultats

Ces commentaires ont pour but d'apporter un complément d'information sur les principaux postes du bilan et des comptes de résultats.

Evolution du bilan

Le total du bilan s'élève, à la fin de l'exercice 2022 à 81.151.863 € contre 137.671.181 €, à la fin de l'exercice 2021, soit une diminution de 56.519.318 €.

Les postes de l'Actif

a. Caisse, avoirs auprès des banques centrales (poste 10100 de l'actif)

Ce poste du bilan s'élève à 39.100.055 € au 31 décembre 2022 contre 94.998.177 € à fin décembre 2021. Cette rubrique enregistre les avoirs sur un compte auprès la Banque Nationale de Belgique (BNB). En raison de la diminution des dépôts des clients (et donc des liquidités) suite à l'annonce du démantèlement progressif des activités bancaires en octobre 2022, une diminution totale de 55.898.122 € est observée au 31 décembre 2022 par rapport à l'exercice précédent.

b. Créances sur les établissements de crédit (postes 10300/10320 de l'actif)

Les créances sur les établissements de crédit représentent 37.564.063 € à fin 2022, contre 36.954.478 € à fin 2021. Les liquidités (à vue et à terme) sur les comptes bancaires de NewB sont répartis comme suit :

- Les créances à vue (36.005.494 €)
- Autres créances sous la forme de comptes à terme de 32 jours (1.558.569 €)

c. Créances sur clients (poste 10400 de l'actif)

Les créances sur clients s'élèvent à 2.687.853 € au 31 décembre 2022, contre 499.959 € au 31 décembre 2021. Il s'agit principalement de la valeur des crédits non hypothécaires octroyés à hauteur de 2.683.592 € minorée de la provision pour risque de défaut évaluée à 37.876 €.

Le solde restant de 42.138 € représente la rubrique des autres créances dont un total de 22.224 € concerne les transactions liées au fond.



d. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable (poste 10600 de l'actif)

Ce poste s'élève à 890.346 € contre 1.200.000 € au 31 décembre 2021. Lors de l'exercice précédent, NewB a réalisé un investissement total de 1.200.000 € dans le cadre du lancement de son premier fonds d'investissement. En cours d'exercice 2022, une revente partielle a été effectuée engendrant une valeur nominale résiduelle de 1.000.000 €. La valeur de marché du total des parts encore détenues étant de 890.346 €, une réduction de valeur de 109.654 € a été comptabilisée.

e. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles (poste 10800 de l'actif)

Ce compte du bilan est passé de 2.958.342 € en 2021 à un solde nul à fin 2022. La rubrique reprenait antérieurement les dépenses relatives à l'implémentation de modules informatiques nécessaires au bon fonctionnement opérationnel de la banque (e.a. le « core banking system »). Suite au démantèlement des activités bancaires, ces modules informatiques ne seront à terme plus utilisés et n'ont dès lors plus de valeur économique. Pour cette raison, l'intégralité des immobilisations incorporelles a fait l'objet d'une réduction de valeur à hauteur de la valeur nette comptable observée en fin d'exercice 2022 (valeur nette comptable de 2.566.112 €).

f. Immobilisations corporelles (poste 10900 de l'actif)

Ce poste passe de 73.796 € en 2021 à 51.749 € en 2022. La rubrique se compose, à hauteur de 28.834 €, d'équipements de bureautique mis à disposition des collaborateurs et collaboratrices. Le solde restant reprend d'une part, les frais d'amélioration de la sécurité des bureaux (11.672 €) et d'autre part, les frais liés à la rénovation des bureaux (11.243 €).

g. Autres actifs (poste 11100 de l'actif)

Ce poste passe de 509.426 € en 2021 à 672.654 € en 2022, soit une augmentation de 163.328 €. La créance sur l'administration de la TVA constitue l'essentiel de cette rubrique, avec un montant de 414.653 € (410.923 € en 2021). Le solde restant est composé de créances diverses dont essentiellement 58.205 € de créances commerciales et 59.185 € de factures à établir, essentiellement relatives à la perception de commissions. Des notes de crédits à recevoir sont également comptabilisées à hauteur de 37.186.



h. Comptes de régularisation (poste 11200 de l'actif)

Ce poste enregistre des charges qui chevauchent les exercices 2022 et 2023. Le montant de 185.042 € (477.003 € en 2021) qui apparaît au bilan fin 2022 concerne à hauteur de 151.195 € des fournisseurs liés à des solutions informatiques encore utilisées jusqu'à la clôture des activités bancaires (maintenances et licences) ainsi que des charges d'assurances. Le solde restant se compose principalement d'intérêts à percevoir (32.876 €) sur les liquidités de NewB suite au relèvement des taux.

Les postes du Passif

a. Dettes envers la clientèle (postes 20200/20223 du passif)

Ce poste est lié aux activités bancaires de NewB au travers des comptes à vue et d'épargne. Les dettes à vue et à terme envers la clientèle ont atteint un montant de 71.047.915 € à fin 2022 contre 112.536.146 € à fin 2021. Cette diminution de 41.488.231 € reflète le niveau du retrait des dépôts de la part de nos clients suite à l'annonce du démantèlement des activités bancaires.

b. Autres dettes (poste 20400 du passif)

Le total des autres dettes est passé de 2.240.496 € à 1.468.777 €, soit une diminution de 771.719 €. Les évolutions sont les suivantes :

- Les dettes commerciales ont diminué de 1.160.558 € et s'établissent à 579.493 €. Il s'agit principalement de factures à payer ainsi que des factures encore à recevoir en fin d'exercice.
- Les dettes fiscales, salariales et sociales augmentent de 245.049 € pour atteindre un total de 695.736 €. Le poste inclut une provision de régularisation de TVA à hauteur de 135.838 € suite à un changement de prorata pour l'identification de la TVA recouvrable (de 50% initialement à 2% sur le deuxième semestre de l'exercice 2021). Le solde restant se compose essentiellement du pécule de vacances (324.580 €) et des taxes bancaires (181.814 €).
- Les « autres » dettes diverses atteignent 193.548 € en fin d'exercice, soit une progression de 143.791 € dont 125.000 € relatif à une transaction convenue pour résoudre à l'amiable un litige survenu en cours d'exercice.



c. Comptes de régularisation (poste 20600 du passif)

Ce poste a pour vocation de rattacher à une période déterminée les charges qui lui sont propres. Le total est de 15.763 € fin 2022 contre 129.807 € fin 2021. A fin 2021 il s'agissait essentiellement d'intérêts redevables sur les avoirs auprès des banques dont 61.250 € vis-à-vis de la banque nationale. A fin 2022, la rubrique est en diminution de 114.044 € principalement en raison du relèvement des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne.

d. Provisions pour risques et charges (poste 20500 du passif)

La rubrique s'élève à 1.632.508 € au 31 décembre 2022 contre un solde nul lors de l'exercice précédent.

Les provisions ont été constituées afin de couvrir les charges suivantes attendues :

- Le plan de licenciement collectif (796.326 €)
- Les frais pour résiliation anticipée des contrats de fournisseurs (598.171 €)
- La moins-value sur le portefeuille de crédits dans le cadre de sa revente en 2023 (238.011 €)

e. Capital souscrit (20910 du passif)

Le capital de la coopérative est composé de 3 catégories de parts : A, B et C. L'encours de chaque catégorie à fin 2022 est respectivement de 1.862.000 € (+4.000 € par rapport à 2021), 36.250.480 € (-18.880 € par rapport à 2021) et 12.200.000 € (identique à 2021).

En tenant compte des remboursements réalisés en cours d'exercice, le capital souscrit de la Coopérative passe de 50.327.360 € à fin 2021 à 50.312.480 € à fin 2022, soit une diminution de 14.880 € sur l'exercice.

f. Perte reportée (21300 du passif)

La perte reportée est de -43.325.624 € au 31 décembre 2022 contre -27.562.627 € au 31 décembre 2021.



Evolution du compte de résultats

NewB clôture l'exercice 2022 avec une perte de 15.785.397 € contre une perte de 9.150.784 € à la clôture de l'exercice précédent.

a. Produits et charges d'intérêt (postes 40100/40200 du compte de résultats)

A la suite de l'augmentation progressive des taux directeurs de la BCE à partir du mois de juillet 2022, la marge d'intérêt a favorablement évolué entre 2021 et 2022 en passant de -391.365 € à -194.253 €. Les charges d'intérêt étant globalement stables par rapport à l'exercice précédent (+2%), l'amélioration de la marge d'intérêt a été tirée par celle des produits d'intérêt.

Les produits se décomposent comme suit :

- Comme expliqué précédemment, en tant qu'institution bancaire, NewB a pu profiter de taux d'intérêt rémunérateur sur le solde de trésorerie. Cette rémunération s'élève à 69.666 €
- Le prélèvement des taux d'intérêts négatifs sur les comptes à vue et comptes d'épargne de nos clients pour un total de 49.946 €
- Le développement de la commercialisation des crédits a engendré des revenus d'intérêts à hauteur de 20.623 € (soit une progression de 17.418 € par rapport à 2021)
- La rémunération perçue sur le portefeuille d'obligations développé et détenu jusque fin octobre 2022 s'élève à 68.752 €

b. Commissions (postes 40400/40500 du compte de résultats)

Le solde net des commissions est positif à hauteur de 481.972 € à fin 2022 contre 391.116 € à fin 2021 soit une progression de 90.856 €.

Les commissions perçues s'élèvent à 1.075.807 € contre 395.725 € à fin 2021. Cette progression s'explique par les sources de revenus suivantes :

- 558.152 € de revenus générés à travers la gestion des comptes à vue et comptes d'épargne (augmentation de 306.915 € par rapport à 2021)
- 194.391 € de revenus générés sur la gestion commerciale du fond d'investissement (contre une solde nul en 2021 en raison de la commercialisation du fonds à partir de 2022)
- 224.752 € de revenus pour l'activité assurance principalement sur les polices automobile (121.365 €) et habitation (94.402 €). Ces revenus d'assurances sont globalement en augmentation de 115.830 € par rapport à 2021



Les commissions versées s'élevaient à 593.835 € contre 4.609 € à fin 2021 et se composent essentiellement des commissions versées pour l'utilisation de l'infrastructure transactionnelle bancaire.

c. Frais généraux administratifs (postes 40700/40720 du compte de résultats)

Les frais généraux administratifs augmentent de 1.096.841 € (+14%) : 9.146.406 € en 2022 contre 8.049.565 € en 2021.

On distingue les dépenses de personnel des autres frais administratifs. Les dépenses de personnel sont en augmentation de 1.481.216 € (+70%) : 3.589.541 € en 2022 contre 2.108.326 € en 2021. Cette augmentation illustre le renforcement des équipes en interne initialement prévu pour développer les activités de la banque avant l'annonce du démantèlement. Le nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) sur l'année est passé de 25,4 à 40,2 ETP (+58%). Les autres frais administratifs ont diminué de 384.374 € (-6%) en passant de 5.941.239 € à 5.556.865 €. La décomposition est la suivante :

- Les honoraires comprenant notamment le management et les frais de consultance avec un total de 2.385.476 € (3.124.220 € en 2021). Précisons que le solde de la rémunération des administrateurs y est repris pour un montant de 499.940 € (498.449 € en 2021)
- Les prestations informatiques pour un montant de 1.853.026 € (1.377.778 € en 2021). Celles-ci comprennent entre autres : les frais d'équipement (530.596 €), les diverses licences (532.059 €), les frais de support et maintenance (629.298 €) ainsi que les frais liés au système d'authentification et de signature électronique des clients (147.740 €)
- Les émoluments du commissaire pour son mandat et ses missions extérieures à la mission révisoriale pour un total de 127.512 €
- Les honoraires d'avocats avec 27.854 € (97.904 € en 2021)
- Les frais de communication et de marketing pour 419.470 € (418.410 € fin 2021) dont 210.356 € pour l'organisation des agences pop-up
- Les jetons de présence avec 85.750 € (133.250 € en 2021)
- La location des bureaux, pour un montant de 255.653 € (215.116 € fin 2021)
- Le solde restant de 402.125 € représente divers postes comptables tels que les assurances, les cotisations diverses, les frais des cartes et digipass, la contribution au fond de garantie, les frais de réunions et les frais de déplacement.



Il est à noter que le solde des frais généraux exposés ci-dessus inclut un total de 531.647 € de TVA non recouvrable à hauteur de 66% (TVA non recouvrable = 21%*66%) en cours d'exercice 2022.

d. Amortissements et réductions de valeur, provisions et fonds de prévoyance (postes 40800/41300 du compte de résultats)

Les amortissements représentent 794.133 € en 2022 contre 618.907 € en 2021. L'augmentation de 175.225 € est liée à la mise en production de modules et de solutions informatiques pour la gestion opérationnelle de la banque.

e. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements (poste 41000 du compte de résultats)

Le solde de 109.654 € à fin 2022 correspond à la réduction de valeur des parts détenues dans le fond de la SICAV suite à la comptabilisation à la valeur de marché au 31 décembre 2022.

f. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit (poste 40900 du compte de résultats)

Le solde de 25.773 € à fin 2022 reprend la dotation à la provision pour risque de défauts sur les crédits octroyés (12.103 € à fin 2021).

g. Autres produits d'exploitation et charges d'exploitation (postes 41400/41500 du compte de résultats)

Les autres produits d'exploitation s'élèvent 250.812 € (contre 21.958 € en 2021) et sont principalement composés de l'apurement de provisions et autres postes ouverts historiquement au bilan.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 490.410 € (contre 490.216 € en 2021) comprennent majoritairement :

- 181.936 € de taxe sur les dépôts bancaires
- 152.970 € de TVA non récupérable sur les dépenses d'exploitation incluant diverses régularisations et provisions
- 125.000 € charges relatives à une transaction convenue pour résoudre à l'amiable un litige survenu en cours d'exercice.



h. Résultat exceptionnel (poste 41810 du compte de résultats)

Les charges exceptionnelles s'élevaient à 5.736.304 € à fin 2022 contre un solde de 1.904 € à fin 2021. Cette augmentation significative correspond aux frais engendrés par le démantèlement des activités bancaires dont voici les postes importants :

- L'amortissement exceptionnel à hauteur de la valeur nette comptable des intangibles à fin 2022 (2.566.112 €)
- La moins-value réalisée sur la revente du portefeuille d'obligations nécessaire pour garantir le niveau de liquidité exigé par la BNB (1.131.695 €)
- Le plan de licenciement collectif (796.326 €)
- Les frais pour résiliation anticipée des contrats de fournisseurs (598.171 €)
- La moins-value attendue sur le portefeuille de crédits dans le cadre de sa revente en 2023 (238.011 €)
- La prise en charge des stocks de digipass et cartes bancaires (165.966 €) qui ne seront plus utilisés
- Les frais d'avocats (80.674 €)

i. Le résultat net de l'exercice (postes 42100 du compte de résultats)

Le résultat de l'exercice 2022 est en perte à hauteur de 15.785.397 €, contre une perte de 9.150.784 € lors de l'exercice précédent.

2.4. Commentaires sur la réalisation du budget 2022

En date du 11 juin 2022, l'assemblée générale avait refusé d'approuver le budget de l'exercice 2022, en particulier le collègue « C ». En s'inscrivant dans la continuité des résultats de 2021, celui-ci prévoyait une perte de 10.998.486 € sur l'exercice. Même si il n'y a pas eu de nouvelle version officielle du budget présentée à l'AG, le CA s'est fixé l'objectif de diminuer autant que possible les frais durant le second semestre 2022.

Ensuite, la feuille de route ayant été redéfinie suite à l'échec de la levée de capitaux frais et à l'annonce du démantèlement progressif des activités bancaires dès octobre 2022, une analyse détaillée entre la situation budgétée et réalisée est peu pertinente.



Notons quand même que, compte tenu des frais exceptionnels comptabilisés pour le démantèlement de la banque (5.707.036€), le bénéfice courant s'élève à une perte de 10.049.092€, soit 949.394 moins importante qu'initialement prévue.

3. Gestion des risques

Note préliminaire : les principes de gestion des risques présentés ici étaient d'application en 2022 et le resteront jusque fin mai 2023, date de la clôture comptable de l'exercice court 2023. Pour mémoire, cet exercice court a été décidé par l'AG du 14 janvier 2023 dans l'objectif de donner aux coopérateurs qui le souhaitent la possibilité de quitter la coopérative au moment de la fin des activités bancaires.

3.1. Organisation générale

La gestion des risques de NewB est coordonnée par le CRO (Chief Risk Officer), qui s'assure de la mise en place d'un cadre de gestion des risques et veille à sa bonne application au sein de la banque.

Le cadre de gestion des risques de NewB est établi sur le principe des 3 lignes de défense :

- la 1ère ligne de défense est assurée par les services opérationnels. Ces services sont chargés de mettre en place et d'exécuter les contrôles adéquats afin de garantir la bonne gestion des risques dont ils sont responsables. Ils rapportent le résultat de leurs contrôles à la direction ainsi qu'aux fonctions de contrôles de 2ème ligne.
- La 2ème ligne de défense est assurée par les départements Risk Management et Compliance. Ces deux départements, en plus de la création du cadre pour la gestion des risques, assurent un monitoring permanent des activités de la banque afin de garantir le respect des règles et limites fixées par NewB. Ce monitoring comprend notamment le monitoring du respect des limites, le suivi des incidents opérationnels, la réalisation de contrôles de seconde ligne permettant de valider la bonne application des contrôles par la première ligne, etc. Les fonctions de contrôles de 2ème ligne promeuvent également une bonne culture de gestion des risques au sein de la banque (formations, « awareness sessions », etc.) et challengent régulièrement l'adéquation des mesures de contrôle en place au vu de l'importance des risques auxquels est exposée l'institution. Elles sont également invitées dans des comités spécifiques afin de débattre des éventuelles mesures à prendre en vue d'améliorer la situation lorsque jugé nécessaire. Elles participent, en outre, à une auto-évaluation systématique et structurée des risques (reprise dans un registre par les fonctions de contrôle).



- La 3ème ligne de défense est assurée par la fonction Audit. Celle-ci assure une évaluation indépendante sur l'effectivité des contrôles internes.

Le CRO vérifie en particulier que la banque respecte l'ensemble de règles définies par le Conseil d'Administration. Il établit trimestriellement au moins des avis sur le respect de ces règles à l'attention du Comité de Direction et du Comité d'Audit et des Risques.

Risk Management

Le département Risk Management est garant auprès de la direction du suivi de la politique globale de gestion des risques (crédits, opérationnels, marchés) fondée sur l'identification, l'évaluation et la réduction des risques. Il met en œuvre la surveillance et le contrôle du risque de crédits et de marché au travers d'un suivi de limites, de l'information régulière aux instances dirigeantes, de l'animation et de la participation aux différents comités. Il assure, par la production régulière de reporting, une information ciblée. Dans ce cadre, il s'assure de la qualité des informations collectées et opère des contrôles de cohérence et de validité sur les données utilisées. Il assure le suivi des limites de contreparties ainsi que la gestion des risques opérationnels au travers de la collecte des incidents et de sa participation à la cartographie des risques.

Le département Risk Management supervise l'élaboration du Plan de Continuité d'Activité, de sa mise à jour régulière et assure sa mise en œuvre en cas de besoin. La mise en place du Plan de Continuité d'Activités (PCA) a pour objectif de limiter l'impact des sinistres de grande gravité et d'assurer la continuité des activités critiques quel que soit l'évènement, et ce, dans le respect de la réglementation.

Il coordonne également le document « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP) et « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP) et le RACI (Rapport Annuel de Contrôle Interne) annuellement dans le cadre de la surveillance prudentielle. Dans ce cadre, l'analyse porte sur les risques pertinents de la banque dans un contexte économique « normal » et dans des scénarios de stress sur un horizon de 4 à 7 ans afin d'assurer une continuité d'une part, et de vérifier la pertinence du dispositif de contrôle d'autre part.



Compliance

La fonction Compliance fait partie de la 2ème ligne de défense. Elle effectue le suivi des contrôles opérés au sein de la 1ère ligne de défense quant aux risques de compliance tels que décrits dans la Charte, dans la réglementation et dans l'ensemble des politiques et documents internes à NewB. Ces risques comprennent principalement la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, les conflits d'intérêts, la protection des client·e·s et des investisseur·ses, les règles de conduite, la protection des données à caractère personnel et la confidentialité de l'information, la gouvernance interne, la lutte anti-fraude, l'intégrité fiscale, l'intégrité des instruments financiers distribués par NewB.

Cette fonction veille au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture éthique et déontologique de la coopérative.

Audit interne

L'audit interne constitue la 3ème ligne de défense. L'audit interne vérifie la mise en œuvre et l'application correcte du processus de contrôle interne au niveau 1 et au niveau 2. Après consultation de la Banque nationale de Belgique, le Conseil d'Administration a approuvé BDO en tant que sous-traitant pour l'audit interne.

3.2. Risques majeurs

Risques de crédit

La prise de risque

Les décisions d'octroi de crédits sont prises selon les politiques de crédit validées par le Conseil d'Administration. Ces politiques sont établies principalement sur une analyse permettant de déterminer la capacité de remboursement du demandeur ou de la demandeuse, les éventuelles garanties pouvant être apportées par celui-ci ou celle-ci et la probabilité de défaut associée de chaque dossier. Une analyse économique et financière est réalisée pour chaque dossier. Des indicateurs de risque et d'aide à la décision ont été déterminés. Des normes ont été fixées pour chacun. En fonction du respect ou non de tous ou une partie de ces indicateurs, l'analyse du dossier sera plus ou moins poussée.

Le fait d'analyser individuellement chaque demande permet de prendre en compte les paramètres locaux dans le processus de décision. Le processus de décision est initié au sein du « service crédits » par l'intermédiaire d'analystes. En fonction des écarts par rapport aux normes et règlements, chaque dossier peut nécessiter une présentation au Comité de Direction.



La gestion du risque de défaut

La gestion du recouvrement au sein de NewB se déroule en 3 phases :

- la gestion préventive
- la récupération commerciale
- le recouvrement par le service crédits & contentieux

L'objectif essentiel de cette stratégie en 3 phases est le suivant : à chaque étape, il s'agit, pour la banque, d'évaluer si la gestion de la dette est suffisamment performante pour en réduire autant que possible les coûts tout en maximisant la possibilité réelle du client ou de la cliente de rester solvable pour la banque.

La gestion préventive

Traiter le problème avant qu'il ne se manifeste reste l'une des stratégies les plus efficaces pour la réduction des défauts de paiement. Les activités de prévention sont moins coûteuses et les meilleures activités de recouvrement sont celles qui mettent le focus sur une gestion attentive des client·e·s qui ne sont pas encore en défaut de paiement.

NewB s'inscrit dans cette voie pour la gestion des client·e·s, avant même l'échéance de leur paiement, sinon avant d'avoir à envoyer un premier rappel, avec une limite de 30 jours après la 1ère échéance de retard.

Une politique de prévention efficace des risques repose notamment sur :

- un suivi réel,
- un pilotage précis de la qualité des risques attachés aux portefeuilles clients.

Cette mission de suivi de la relation commerciale implique que le service crédits intègre dans ses priorités quotidiennes le suivi des situations de compte crédit des client·e·s, lui permettant ainsi d'anticiper et de prévenir toute dégradation ultérieure et donc toute gestion du dossier selon un processus précontentieux, voire contentieux, qui se traduit dans la plupart des cas par une rupture de la relation client·e, ce qui n'est pas souhaitable pour NewB.



A cette fin, deux watchlists sont mises hebdomadairement à disposition des analystes. Celles-ci sont articulées de la manière suivante :

- une watchlist des crédits sans défaut de paiement,
- une watchlist des crédits en défaut de paiement de moins de 30 jours.

La gestion pré-contentieuse

Tant que la situation de la personne est considérée comme suffisamment bonne, la relation pré-contentieuse est d'usage. Les crédits ne sont donc pas dénoncés. NewB souhaite mettre tout en œuvre pour rétablir la situation des client·e·s en difficulté.

Les retards de paiements sur l'encours de crédits sont suivis de la façon suivante : les retards de paiements jusqu'à 90 jours sont suivis par les analystes crédits au moyen de listes automatisées. Des lettres de rappel, dans le respect de la réglementation en vigueur, sont envoyées automatiquement. Si l'envoi de celles-ci devaient ne pas être suivi d'effet, afin de renforcer leur effet, les analystes crédits s'efforceraient alors de contacter le client ou la cliente afin de trouver le meilleur arrangement pour les deux parties, et ce afin de régulariser le retard.

Si, par la suite, les solutions mises en place au cours de cette seconde phase échouent, l'étape de contentieux est enclenchée.

La gestion contentieuse

Si le retard excède la période de trois mois ou si une solution amiable avec le client ou la cliente s'avère impossible ou si les circonstances amènent à une rupture immédiate, les crédits sont dénoncés et la gestion est reprise par le service contentieux. Ce dernier entreprend alors, si nécessaire, les démarches utiles à l'établissement d'un plan conventionnel de régularisation du retard et veille à limiter autant que possible l'ampleur du retard. Enfin, si les démarches du contentieux ne s'avèrent plus fructueuses, le dossier est proposé à l'amortissement comptable.

Délégation de pouvoir

Le processus décisionnel d'octroi des crédits est régi par une délégation crédit. Celle-ci décrit le niveau auquel les décisions de crédit doivent être prises en fonction de paramètres relatifs à l'encours de crédit et du respect des normes des indicateurs d'aide à la décision. Une délégation de pouvoir est accordée aux analystes crédits. Les pouvoirs sont attribués « intuitu personae », c'est-à-dire à une personne en fonction de ses compétences et de son expérience, de la qualité des dossiers de crédit réalisés et de sa maîtrise des risques. Les pouvoirs sont révisés sur base périodique.



Mesure et contrôle des grands risques de crédit

NewB a également élaboré une politique de gestion du risque de concentration qui lui permet de limiter son exposition au travers de son activité de crédit, de la gestion de sa trésorerie et de son portefeuille d'investissement.

Cette politique établit des limites au niveau des contreparties individuelles et intègre deux niveaux de seuils. Les expositions inférieures au premier seuil sont décidées par les départements opérationnels compétents. Les expositions supérieures au premier seuil sont pour leur part soumises à l'approbation du Comité de Direction, tandis que les dépassements du second seuil ne peuvent être franchis conformément à l'appétit au risque défini par le conseil d'administration. Le suivi du respect de ces limites est assuré à la fois par le département finance et le département Risk Management.

Risques de taux d'intérêts et de liquidité

La gestion de l'ALM¹, du risque de taux d'intérêts et du risque de liquidité sont conjointement réalisées par les départements Finance et Risk Management, qui se réunissent au minimum une fois par mois afin de prendre les décisions tactiques affectant le bilan de la coopérative. La mesure de sensibilité du bilan aux taux d'intérêts est considérée comme l'outil principal de mesure du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps restent les principaux indicateurs utilisés.

Le risque de liquidité global est analysé par les besoins de liquidité de la banque sur un horizon de douze mois au minimum. Un montant minimum de liquidité est assuré et identifié par projection des avoirs et dépenses sur un mois. Cette pratique permet de prévenir les besoins de liquidité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par le Comité de Bâle comme étant le risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Cette définition recouvre notamment les pertes provenant d'erreurs humaines, de fraudes, de problèmes informatiques. Il intègre également les pertes générées au travers d'attaques cyber, de pandémies, ou encore de catastrophes naturelles (inondations...).

¹ L'« Asset & Liability Management » désigne le processus de gestion et de surveillance des positions financières de la banque en vue de rencontrer les objectifs financiers fixés par NewB dans le cadre de son appétit au risque.



NewB s'assure de la gestion adéquate de son risque opérationnel au travers de différents dispositifs :

- Le suivi des incidents opérationnels rencontrés : l'ensemble des incidents opérationnels rencontrés fait l'objet d'une notification scrupuleuse dans une base de données qui est suivie par les départements opérationnels et par le département Risk Management. Les équipes opérationnelles ont la responsabilité de s'assurer de la résolution des incidents opérationnels identifiés et de la remédiation des sources éventuelles de ces incidents lorsque jugés nécessaire. Le département Risk Management assure une supervision de l'ensemble de ces incidents et vérifie que les mesures adéquates ont été prises à la fois pour la résolution des incidents opérationnels et pour la résolution des problèmes éventuellement identifiés.
- La tenue d'une cartographie des risques et des contrôles : un registre des risques et des contrôles associés est également tenu à jour par les différents départements de la banque sous la coordination du département Risk Management. Cette cartographie permet à NewB de s'assurer que l'ensemble des risques associés à la réalisation de ses activités (i) est couvert de manière adéquate par les contrôles mis en place ou (ii) fait l'objet de mesures de correction lorsque jugé nécessaire.
- Le monitoring et la vérification de l'adéquation des mesures de contrôles : les mesures de contrôles mises en place font en outre l'objet d'un monitoring qui permet à NewB de vérifier le résultat des contrôles opérés et de réagir en cas de besoins. Le département Risk Management effectue également depuis 2022 des tests sur les contrôles mis en place afin d'en valider leur efficacité.
- L'intégration de l'analyse des risques opérationnels liés aux changements et à l'implémentation des nouveaux projets (nouveaux outils, processus, partenaires, etc.).
- La formation et la conscientisation du personnel à la gestion du risque opérationnel : ces formations portent notamment sur des sujets comme la fraude de type phishing, la gestion de la fraude externe...
- Le suivi des prestations fournies par les partenaires de NewB : celui-ci est assuré notamment au travers d'une revue d'indicateurs de performance lors des réunions tenues avec les différents partenaires. En outre, des responsables sont désignés en interne les prestataire de service importants afin de garantir que l'exécution des services prestés est réalisé de manière conforme aux contrats en vigueur. Un responsable outsourcing (outsourcing officer) a également été désigné au sein de NewB afin de garantir que les règles fixées dans l' « outsourcing policy » sont bien respectées.



Le suivi de l'ensemble des points est assuré au travers d'un Comité de Risque Opérationnel qui se réunit généralement mensuellement et rassemble à la fois le département Risk Management et les principaux interlocuteurs métiers de la Banque.

Risques de réputation

Le risque de réputation est le risque lié la perte de valeur potentielle de NewB découlant de la perception négative de l'entreprise par ses client·e·s, ses contreparties, ses coopérateur·rice·s, les régulateurs, ses employé·e·s et autres parties prenantes.

Ce risque est indirectement lié à la maîtrise des autres risques. En effet, si la gestion des autres risques (de conformité, crédits, financiers, opérationnel...) n'est pas sous contrôle, la réputation de la banque peut également en être affectée.

Le risque de réputation est couvert à l'aide des nombreux contrôles en place au sein des différentes fonctions opérationnelles destinés à couvrir les autres types de risques, eux-mêmes couverts par les outils de gestion du risque opérationnel. Ce risque est également surveillé par le département Compliance, y compris au travers d'indicateurs.

Risques de non-conformité

La gestion des risques de conformité a pour objectif d'éviter et de réduire les risques de sanctions, de litiges, les risques légaux, opérationnels et de réputation qui résulteraient de la non-conformité de NewB ou de son personnel avec la législation, la réglementation interne et externe et bonnes pratiques. Ceci se traduit par une identification, régulièrement mise à jour, des risques de conformité pour les évaluer et les gérer. Ces risques sont présents à divers degrés dans toutes les activités de NewB. Par conséquent, leur gestion est intégrée à l'ensemble de l'organisation, au sein de chacune des lignes métiers.

La lutte contre blanchiment et le financement du terrorisme

Les premières ouvertures de comptes et premières opérations de transferts lancées en novembre 2020 et la mise à disposition de la carte de paiement en été 2021 ont exigé une grande vigilance par rapport aux obligations incombant à NewB en ces matières et découlant, entre autres, de la 4ème directive européenne transposée en droit belge.

Toute entrée en relation et toute transaction effectuées par ou pour nos client·e·s font l'objet de processus de screening et filtrage automatisés, au sein de la 1ère et 2ème ligne de défense. Notre approche basée sur le risque veille à collecter les informations nécessaires pour connaître nos client·e·s et documenter, le cas échéant, leurs transactions.



Protection des coopérateur·rice·s, client·e·s et investisseurs

Une nouvelle version de la note d'information (qui informe les personnes intéressées à souscrire à des parts dans la coopérative sur les risques liés à cet investissement) a été mise à disposition des investisseurs le 1er juin 2022. À l'occasion de cette mise à jour, outre la précision des risques liés à la situation financière de NewB, il a été décidé de limiter à 1 part B (valeur nominale de 20€) le nombre de parts autorisées par nouvel investisseur.

NewB a continué à étendre sa gamme de services et de produits pendant les premiers trimestres de l'année 2022. Ces nouveaux produits et services ont fait l'objet d'évaluations et d'un processus d'approbation impliquant la direction. Au courant du dernier trimestre, les risques de non-conformité pouvaient potentiellement résulter de la réduction des effectifs et de l'arrêt progressif de certaines activités.

Protection des données à caractère personnel et confidentialité

Les données de nos coopérateur·rice·s, client·e·s et autres ayants droits exigent une protection élevée. Elles sont protégées par des politiques, procédures, contrats et différents moyens techniques qui ont été renforcés et mis à jour tout au long de l'année écoulée. Des sessions de sensibilisation ont par ailleurs été organisées pour l'ensemble du personnel.

Conflits d'intérêts

La politique de conflits d'intérêts, ainsi que la cartographie liée à celle-ci, ont été mises à jour et ont fait l'objet de sessions de sensibilisation à l'ensemble du personnel.



4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le début de l'année 2023 officialise une évolution majeure dans l'organisation et les orientations stratégiques de la coopérative NewB. Conséquence directe de l'impossibilité de rencontrer les exigences de recapitalisation requises par les autorités de contrôle pour le 30 septembre 2022, NewB propose à ses coopératrices et coopérateurs d'adapter les activités de l'entreprise dans le cadre d'un partenariat avec vdk banque. Si l'ambition demeure inchangée (« changer la banque pour de bon »), les moyens mobilisés pour relever cet ambitieux défi marquent un tournant historique pour la coopérative, qui nécessite une modification des statuts.

4.1. 6 janvier 2023 : quorum insuffisant pour la première Assemblée Générale extraordinaire

Cette Assemblée Générale extraordinaire a pour objet de se prononcer sur les modifications des statuts de NewB et y apporter les adaptations requises dans le cadre du retrait prochain de la licence bancaire et de la poursuite de certaines activités en partenariat avec vdk banque. Néanmoins, le quorum de 50% de présence des membres n'ayant pas été atteint, une nouvelle Assemblée Générale extraordinaire est convoquée une semaine plus tard, durant laquelle aucun quorum de présence n'est requis.

4.2. 14 janvier : l'Assemblée Générale approuve la modification des statuts

Cette fois, c'est la bonne : réunie·e·s au Bozar à Bruxelles, les coopératrices et coopérateurs de NewB se prononcent à une très large majorité en faveur de la modification des statuts de NewB, ouvrant la voie à une nouvelle ère pour la coopérative. Sous réserve de l'accord des autorités de régulation, NewB est donc prête à entamer son processus de transformation : devenir intermédiaire en services bancaires et d'investissement, en crédit à la consommation et en crédit hypothécaire pour vdk banque. Ce partenariat s'inscrit dans la droite lignée des objectifs initiaux du projet NewB : développer des pratiques et une culture bancaires plus éthiques et durables sur le marché belge.

Les client·e·s de NewB seront donc progressivement transféré·e·s chez vdk banque, dont la coopérative distribuera les produits et services bancaires et d'investissement à Bruxelles et en Région wallonne. NewB demeure, par ailleurs, également agent d'assurance pour Monceau.

Avec ce vote historique commence un nouveau chapitre de l'aventure NewB.



4.3. 1er février 2023 : transfert légal des client.e.s bancaires vers vdk banque

Le 1er février 2023, les client.e.s bancaires de NewB sont légalement transféré.e.s vers vdk banque. Même si ce transfert n'implique pas encore de changements visibles pour les client.e.s, il s'agit néanmoins d'une première étape importante franchie dans le cadre de la transformation de la coopérative.

4.4. Avril 2023 : début officiel de l'agence NewB et transfert technique vers vdk banque

La FSMA a marqué son accord pour que NewB puisse opérer comme intermédiaire bancaire de vdk banque dès le 1er avril 2023, ouvrant ainsi officiellement une nouvelle page du livre NewB.

Le week-end du 15 avril, les client.e.s ayant investi dans NewB Invest ont vu leurs positions titres transférées vers leurs comptes-titres chez vdk banque.

Lors du dernier week-end d'avril, ce sont les comptes à vue, les comptes d'épargne et les crédits qui ont été transférés, terminant ainsi la migration vers vdk banque. 25.000 client.e.s ont ainsi rejoint vdk banque, pour environ 80 millions d'euros de cash, 46 millions d'euros de titres NewB Invest et 2,4 millions de crédits.

Depuis ces transferts, les client.e.s de NewB profitent de l'offre de vdk banque. Ils et elles ont dès lors accès à une gamme étendue de produits bancaires durables et éthiques. La transformation de NewB devient ainsi encore plus tangible pour la clientèle.





5. Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative

5.1. Processus de démantèlement des activités bancaires

Le démantèlement des activités bancaires et la restitution de la licence bancaire constituent une évolution majeure dans le mode de fonctionnement de la coopérative et ont eu un lourd impact sur le personnel de NewB.

La majeure partie des activités opérationnelles et de support ayant été reprises par vdk banque, un plan de licenciement collectif a été mis en place, dans le cadre de la loi Renault, avec comme résultat un effectif ramené de 46 (fin septembre 2022) à 9 employé·e·s. Depuis sa transformation en agent bancaire de vdk banque, NewB se concentre en effet sur des fonctions commerciales pour le marché francophone à Bruxelles et en Région wallonne. Les contrats de sous-traitance avec des prestataires externes ont été dénoncés.

Si cette réduction de la voilure a pour effet de réduire drastiquement les coûts opérationnels de la coopérative, ces mesures représentent un coût supplémentaire sur l'exercice 2022.

Le processus de démantèlement sera totalement terminé le 31 mai 2023, date de la clôture comptable de l'exercice court 2023.

5.2. Constitution d'une agence bancaire

L'Assemblée Générale extraordinaire du 14 janvier 2023 a approuvé la modification des statuts qui permet à NewB d'agir en tant qu'agent intermédiaire de vdk banque. Cette évolution implique la mise en place d'une nouvelle structure d'envergure réduite.

5.3. Nouvelle gouvernance

La gouvernance de la coopérative a également été allégée au travers de la modification des statuts. En tant qu'établissement bancaire, les réglementations applicables (notamment la Loi bancaire) exigent une administration duale avec la présence d'un Conseil d'Administration avec un plus grand nombre d'administrateur·rice·s et d'un Comité de Direction composé de minimum 3 administrateur·rice·s ainsi que la constitution d'un comité d'audit, d'un comité des risques, d'un comité de rémunération et d'un Comité de Nomination au sein du Conseil d'Administration. Suite à la perte de la licence bancaire, ces quatre comités ne sont plus exigés et, dans le respect du Code des Sociétés et des Associations, NewB a opté pour une gestion saine et prudente qui sera assurée par un Conseil d'Administration composé de minimum 3 membres qui élira un·e ou plusieurs délégué·e(s) à la gestion journalière.



5.4. Remboursement des parts

Les coopératrices et coopérateurs qui le souhaitent peuvent demander le remboursement de leurs parts depuis le 1er février 2023. Afin de permettre aux coopérateur·rice·s qui le souhaitent de se retirer de la société à la valeur de la part calculée au moment de la perte de la licence bancaire et ainsi ne pas subir les effets éventuels de la mise en place de l'activité d'agence, l'exercice social a été modifié dans les statuts afin d'avoir exceptionnellement un exercice social réduit qui court du 1er janvier 2023 au dernier jour du mois endéans lequel a lieu le retrait de la licence bancaire. Ainsi, les coopérateur·rice·s qui souhaitent démissionner pendant cet exercice social court seront remboursé·e·s à la valeur de la part calculée en fonction du bilan de l'exercice qui se clôture le 31 mai 2023. Lors de l'Assemblée Générale du 14 janvier 2023, les coopératrices et coopérateurs ont été informé·e·s de l'importante décote à prendre en compte par rapport aux prix d'émission de leurs parts.

5.5. Contexte macro-économique et géopolitique

Même sans licence bancaire, il est évident que la coopérative NewB reste sensible aux événements externes susceptibles d'influencer les marchés. Le contexte macro-économique et géopolitique peut en effet exercer des effets collatéraux sur la capacité de financement de la coopérative et ses fonds propres, le succès commercial des produits qu'elle distribue et le rendement de ceux-ci, mais également sur les coûts opérationnels (indexation des salaires). Les revenus futurs de la coopérative proviendront également des commissions perçues sur la vente des produits de vdk banque et de Monceau. Les résultats commerciaux auront donc un impact direct sur la situation financière de NewB, sa capacité à générer des bénéfices et de la valeur pour les coopératrices et coopérateurs.

6. Application des règles comptables en vue de la continuité

6.1. Activités bancaires

Compte tenu de la décision prise en 2022 de mettre fin aux activités bancaires, les comptes ont été arrêtés selon le principe de la discontinuité des activités. Ceci signifie que toutes les dépenses exceptionnelles liées à la fin de l'activité bancaire ont fait l'objet d'une estimation la plus précise possible compte tenu des éléments connus au moment de l'arrêt des comptes et que cette estimation a été provisionnée au bilan et impacte négativement le P&L de NewB au 31 décembre 2022.

Il s'agit principalement des postes des frais de dénonciation anticipée des contrats fournisseurs (0,6 millions €), les frais et indemnités liés à la procédure de licenciement collectif (0,8 millions €), l'amortissement complet des immobilisations incorporelles (les développements informatiques devenus obsolètes suite à l'arrêt des activités bancaires, 2,6 millions €), etc. pour un montant total de 4,2 millions €.



Le montant des fonds propres au 31 décembre 2022 s'élève à 6.987.000€, soit au-dessus des 6.200.000€ minimum obligatoires. A l'issue de l'exercice court qui se terminera au 31 mai 2023, selon l'estimation de résultat de cette période qui prévoit une perte de 1.139.000€, les fonds propres résiduels devraient s'établir à 5.848.000€.

6.2. Activités d'intermédiaire en service financier

Malgré cette situation de fin d'activité, compte tenu des accords avec vdk banque et du repositionnement stratégique qui en découle pour NewB SCE (abandon de la licence bancaire), le Conseil d'Administration se prononce en faveur de la continuité des activités de NewB SCE.

D'une part, le plan d'affaire à 3 ans démontre en effet des perspectives positives de déploiement des affaires. D'autre part, l'abandon du statut de « banque » a comme impact que le capital minimum obligatoire est ramené à 1.500.000€.

Les principaux éléments qui motivent cette position en faveur de la continuité peuvent donc être résumés comme suit :

- Pouvoir offrir à nos coopérateur·rice·s une offre de services bancaires complète, sous le label d'un partenaire (vdk banque) qui partage en grande partie les valeurs de NewB et qui s'est engagé à reconnaître à NewB une force de proposition en matière d'éthique et de durabilité. Cela nous semble de nature à envisager l'avenir avec enthousiasme.
- Le partenariat avec vdk banque a été soutenu par nos coopérateur·rice·s qui ont massivement voté en sa faveur lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en janvier 2023. Ce vote a par ailleurs été confirmé par le faible taux de « opt out » enregistré lors du transfert vers vdk banque (environ 3.000 sur 28.000 client·e·s).
- Cela a également été confirmé par le très faible nombre de coopérateur·rice·s qui ont, à ce jour, demandé à sortir du capital à la fin de l'activité bancaire (environ 400 coopérateur·rice·s sur près de 117.000). En outre, au moment d'écrire ces lignes, il n'y a pas encore de coopérateur·rice « institutionnel » (collège C) qui a manifesté sa décision de sortir du capital. Ceci ayant comme conséquence directe que NewB SCE va entamer cette nouvelle page de son histoire avec un capital disponible largement supérieur aux minimum requis : Nous estimons à 5,8 millions € le capital de NewB à fin mai 2023 (pour un capital minimum obligatoire de 1,5 millions €).



Cette nouvelle activité n'est cependant pas sans risques : les résultats de la première année vont en effet pâtir des soucis opérationnels qui découlent inévitablement de la migration vers vdk banque (et de la profonde refonte des systèmes de vdk banque qu'a nécessité cette migration, e.a. pour la traduction complète en français). Le temps nécessaire à la résolution de ces problèmes va retarder les premières actions commerciales qui ne pourront pas être lancées avant l'automne 2023. Ces retards ont été traduits dans le business plan à 3 ans par une quasi-stabilité des encours lors des premiers mois de l'agence, jusqu'à la première campagne de récolte des dépôts. L'objectif en matière de récolte des dépôts est d'atteindre les montants moyens constatés sur les comptes d'épargne en Belgique (une moyenne de 30.000€ par compte).

Les hypothèses de développement des crédits et des encours de placement ont également été établies de façon très conservatrice.

Ces hypothèses conduisent à une perte la première année estimée à 250.000€ pour ensuite passer en dans le positif dès la seconde année avec un bénéfice attendu en 2024 de 30.000€ et en 2025 de 780.000€.

Le capital résiduel, hors éventuelles sorties et entrées de coopérateurs, restera donc largement supérieur au capital minimum puisqu'il ne devrait pas aller en deçà de 5,5 millions €.

7. Succursales et filiales

NewB n'a ni succursales ni filiales.

8. Conflits d'intérêts

La politique en matière de conflits d'intérêts a été mise à jour par la direction et le Conseil d'Administration afin de tenir compte des nouvelles activités de NewB (principalement la distribution de fonds d'investissements lancée en janvier 2022). Le registre des potentiels conflits d'intérêts a été remis à jour. En fin d'année, une attention particulière a été portée aux potentiels conflits d'intérêts liés au démantèlement des activités bancaires. Aucun conflit d'intérêt significatif n'est à signaler dans le présent rapport.



9. Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit

Selon les dispositions de l'article 27 de la loi bancaire, la majorité des membres du Comité d'Audit, Risk Management et Compliance de NewB doivent être « indépendant·e·s » (au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des Associations).

Ces personnes sont Laurence Chambrey (présidente et Administratrice indépendante), Christel Droogmans (Administratrice indépendante) et Koen De Vidts (Administrateur). Sur base de leur curriculum vitae et de leur participation active au Conseil d'Administration de NewB, il est évident qu'ils/elles disposent de toute l'indépendance et des compétences nécessaires, entre autres en matière de comptabilité et d'audit, de gestion des risques et de la conformité.

10. Activités de la Coopérative en matière de recherche et développement

La Coopérative n'a pas engagé de programme de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

11. Rapport spécial du Conseil d'Administration de NewB SCE en tant que société coopérative européenne agréée par le conseil national de la coopération

Conformément à l'article 1er § 7 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial afin de justifier que les conditions d'agrément au Conseil National de la Coopération, en particulier celles visées au § 1er 6° et 8° du même article, sont rencontrées. Ce rapport spécial du Conseil d'Administration est annexé au présent rapport de gestion.



12. Conclusion

L'année 2022 se clôture sur une perte de 15.785.397. Au-delà des chiffres, l'année 2022 se caractérise surtout par la décision, prise en octobre 2022 de mettre fin aux activités bancaires de NewB. Cette décision faisant elle-même suite au constat, en septembre 2022, de l'échec de la levée des fonds nécessaires à la poursuite du développement de NewB.

Cette décision, et le démantèlement des activités qui s'en est suivi, a généré un montant de charges exceptionnelles de 5.707.036€.

Suite à l'annonce publique de l'arrêt des activités, différents acteurs ont manifesté leur intérêt à reprendre tout ou partie des activités de NewB. Le CA de NewB a à ce moment trouvé en vdk banque un partenaire qui partage avec NewB une bonne partie de ses valeurs. Après quelques ralentissements provoqués par 2 coopérateurs, la CA de NewB a enfin pu – en janvier 2023 – proposer à l'AG les termes du partenariat avec vdk banque.

L'AG du 14 janvier 2023 ayant validé cette opération à une très large majorité, c'est sur cette voie que NewB a dès lors pu s'engager. Cette voie permet à NewB de poursuivre, certes via une autre voie, les objectifs qu'elle s'était fixé de changer le monde bancaire pour de bon.

13. Proposition d'affectation du résultat

La perte de l'exercice 2022 s'élève à : -15.785.397 € et la perte reportée de l'exercice précédent s'élevait à : -27.562.627 €. Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice 2022 comme suit :

- Perte à reporter = -15.785.397 €
- Intervention des actionnaires remboursés lors de l'exercice 2022 = 22.400 €
- Résultat (perte) à reporter : -43.325.624 €

CONCLUSION



La lecture de ce rapport annuel nous a permis de nous remettre en mémoire les événements marquants de l'année 2022, une année à nouveau riche en rebondissements pour notre coopérative. Le départ a été dans un premier temps prometteur avec le lancement réussi de NewB Invest, le fonds "Article 9" de NewB co-créé avec des coopérateurs A spécialisés dans les thématiques du fonds et les premiers crédits accordés aux organisations sociales membres de NewB. Cet élan positif a malheureusement été vite tempéré d'une part par l'augmentation du nombre de clients plus faible qu'espéré et ensuite par l'échec de notre campagne de capitalisation. Echéec qui signifiait malheureusement la fin de l'activité bancaire.

Mais NewB ne serait pas NewB sans une capacité à rebondir maintes fois démontrée.

C'est ainsi qu'un partenariat a pu être conclu avec vdk banque. Ce partenariat, voté à une très large majorité des coopérateurs, permet à NewB de continuer sa mission, certes sous un format différent de celui pensé originellement, d'offrir des services d'une banque locale, inclusive et durable. Et ceci en gardant la structure participative de NewB qui dispose d'une force de proposition auprès de son partenaire.

A nous de démontrer, en faisant de ce partenariat un succès, que NewB aura, une fois de plus, réussi à transformer une difficulté en une opportunité.

Le Conseil d'Administration

Appendix Evenements importants

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

1er février 2023 : transfert légal des client.e.s bancaires vers vdk banque : Le 1er février 2023, les client.e.s bancaires de NewB sont légalement transféré.e.s vers vdk banque. Même si ce transfert n'implique pas encore de changements visibles pour les client.e.s, il s'agit néanmoins d'une première étape importante franchie dans le cadre de la transformation de la coopérative.